

**RÉSEAU NATIONAL DES CENTRES D'ÉCOUTE
SUR LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES**



**LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES
EN ALGÉRIE**

DEUXIÈMES RÉSULTATS

SEPTEMBRE 2010



TABLE DES MATIÈRES

PARCOURS DES VICTIMES	5
INTRODUCTION	12
CREATION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES CENTRES D'ECOUTE	12
1-CONSTITUTION DU RÉSEAU	13
2-ELABORATION DE LA BASE DE DONNÉES	13
3-LES CENTRES PARTICIPANTS AU RÉSEAU	13
ANALYSE DES CAS COLLECTES DANS LA BASE DE DONNEES.....	15
1. PRÉSENTATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	17
1.1. SITUATION MATRIMONIALE DES FEMMES VICTIMES.....	17
1.2. AGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	18
1.3. CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DES VICTIMES SELON LEUR STATUT MATRIMONIAL..	19
1.3.1. FEMMES MARIÉES	19
1.3.2. FEMMES DIVORCÉES.....	20
1.3.3. FEMMES CÉLIBATAIRES	20
1.3.4. FEMMES VEUVES.....	20
1.4. NIVEAU D'INSTRUCTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	21
1.5. ACTIVITÉ DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE	21
1.6. LIEU DE RÉSIDENCE DES VICTIMES	23
1.7 TYPE D'HABITAT DES VICTIMES	24
1-8 WILAYA DE RÉSIDENCE DES VICTIMES	24
1.9. VULNÉRABILITÉS PARTICULIÈRES DES VICTIMES.....	25
2.CARACTÉRISTIQUES DE L'AGRESSEUR	25
2.1. SEXE DE L'AGRESSEUR ET RELATION AVEC LA VICTIME.....	25
2.2. AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE L'AGRESSEUR.....	26
2.2.1. AGE	26
2.2.3. NIVEAU D'INSTRUCTION DE L'AGRESSEUR.....	26
2.2.4. ACTIVITÉ DE L'AGRESSEUR	28
2.2.5. PROFESSION DE L'AGRESSEUR.....	28
2.2.6. FACTEUR AGGRAVANT DE LA VIOLENCE CHEZ L'AGRESSEUR	28

3. CARACTÉRISTIQUES DES VIOLENCES	28
3.1. TYPE DE VIOLENCE	28
3.2. RELATION DE LA VICTIME AVEC L'AGRESSEUR	30
3.2.1. RELATION VICTIME/AGRESSEUR POUR LES FEMMES MARIÉES	31
3.2.2. RELATION VICTIME/AGRESSEUR POUR LES FEMMES DIVORCÉES	31
3.2.3. RELATION VICTIME/AGRESSEUR POUR LES FEMMES CÉLIBATAIRES.....	31
3.3. LIEU DE L'AGRESSION.....	33
4- VIOLENCE PHYSIQUE	33
4.1. PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE PHYSIQUE SELON LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VICTIME	33
4.1.1. SITUATION FAMILIALE.....	33
4.1.2. AGE ET NIVEAU D'INSTRUCTION	33
4.2. NATURE DES VIOLENCES PHYSIQUES SUBIES PAR LES VICTIMES	34
5- VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE	34
5.1. PRÉVALENCE DES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VICTIME	35
5.2. NATURE DES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES	35
5.3. LIEU DE L'AGRESSION.....	36
6. VIOLENCE SEXUELLE.....	36
6.1. PRÉVALENCE DES VIOLENCES SEXUELLES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES.....	36
6.1.1. PRÉVALENCE DES VIOLENCES SEXUELLES SELON LA SITUATION FAMILIALE	36
6.1.2. PRÉVALENCE DES VIOLENCES SEXUELLES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DES VICTIMES.....	37
6.2. NATURE DES VIOLENCES SEXUELLES	37
6.3. LIEU DE L'AGRESSION SEXUELLE.....	39
7. VIOLENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	39
7.1. PRÉVALENCE DES VIOLENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES PARMIS LES FEMMES VIOLENTÉES EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES DE LA VICTIME	39
7.1.1. SITUATION MATRIMONIALE	39
7.1.2. NIVEAU D'INSTRUCTION	39
7.2. NATURE DES VIOLENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES	39
8. VIOLENCE JURIDIQUE	40
8.1. PRÉVALENCE DES VIOLENCES JURIDIQUES PARMIS DES FEMMES VIOLENTÉES EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES DE LA VICTIME	40
8.2. NATURE DES VIOLENCES JURIDIQUES.....	41



9. TÉMOINS DE LA VIOLENCE.....	42
10. EFFETS DE LA VIOLENCE SUR LA VICTIME	42
10.1. EFFETS PHYSIQUES	42
10.2. EFFETS PSYCHOLOGIQUES	43
10.3. EFFETS SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	43
11. EFFETS DE LA VIOLENCE SUR LES ENFANTS	43
12. STRATÉGIES DE DÉFENSE DES VICTIMES	44
13. DEMANDES EXPRIMÉES PAR LES VICTIMES.....	45
EXTRAIT DU RAPPORT D'ÉVALUATION	48
RECOMMANDATIONS	50
ANNEXE.....	51
COMPTE RENDU DE LA PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - RÉSEAU BALSAM	51
DEBAT	56
MAÎTRE NADIA AÏT ZAÏ OUVRE LE DÉBAT	56
MAÎTRE SADDAT	56
CHÉRIFA KEDDAR ASSOCIATION DJAZAÏROUNA	57
UNE FEMME SYNDICALISTE	57
UNE AUTRE INTERVENANTE.....	58
MME BAYA ZITOUN ASSOCIATION ANFEDR	58
MME RAHMANI, SYNDICALISTE	58
M-F GRANGAUD	59
DR FADÉLA CHITOUR, RÉSEAU WASSILA	60
UNE PARTICIPANTE SAGE-FEMME :	60
UNE AUTRE PARTICIPANTE RÉAGIT	60
MME GRANGAUD	61
DR FADILA CHITOUR , RÉSEAU WASSILA.....	61
MME HADJIJ, SOCIOLOGUE, CREAD.....	61
MME KEBBAS, LIGUE DE PRÉVENTION	62
UNE MILITANTE (UGTA) PREND LA PAROLE	63
MAÎTRE AÏTZAÏ.....	63
MME BENAYAD CHERIF, RACHDA / TÉBESSA.....	63

PARCOURS DES VICTIMES

Femme mariée, mère de 2 enfants, travaille comme agent administratif. Son mari est agent de sécurité dans la même institution. Elle est constamment insultée par son mari qui la bat quelques fois. Le mari ne subvient pas aux besoins de sa famille. Femme déprimée, stressée et fatiguée de cette charge.

Femme mariée, maltraitée et expulsée du domicile conjugal par son mari avec ses deux filles. Ses parents sont décédés et ses frères refusent d'assumer la responsabilité. Elle s'est présentée au commissariat de police pour déposer plainte contre son mari; on lui a demandé de revenir l'après midi. Elle a été orientée à la maison Nedjma par un voisin dans le but d'être hébergée.

Femme célibataire, sans emploi, souvent battue par son père qui ne subvient pas à ses besoins. Elle a fugué trois fois de la maison. Demande des informations juridiques sur ses droits contre son père.

Le mari dépose plainte contre son ex femme et l'accuse de vol d'argent avant le divorce.

Femme de 44 ans, mariée, mère de 2 enfants, secrétaire; son mari est cadre supérieur dans une grande société. Elle est maltraitée par son mari, subit des menaces de mort. Ces dernières années elle a été expulsée du domicile conjugal. Elle demande les démarches à suivre pour divorcer et un soutien psychologique car elle est stressée.

Jeune femme mariée, sans profession, elle est battue par son mari, présente une fracture au bras droit et est expulsée du domicile conjugal par son mari qui se drogue.

Femme mariée mère de deux enfants. Elle est battue par son mari. Elle cherche le moyen d'empêcher son mari de la battre, car elle ne veut pas divorcer mais le ramener à la raison.



Femme mariée, mère de trois enfants, subit des violences physiques et verbales de la part de son mari sans profession et qui se drogue.

.....

Une femme battue, mère d'un enfant est expulsée du domicile conjugal avec son fils d'un an. Demande un conseil juridique.

.....

Femme de 49 ans, séparée, mère de 5 enfants, elle est souvent maltraitée, battue par son mari qui veut se remarier et ne subvient pas aux besoins de sa famille

.....

Femme mariée, mère d'un enfant. Elle est battue et expulsée du domicile conjugal par son mari retraité et père de 7 enfants des précédents mariages, demande des conseils juridiques sur les démarches à suivre pour divorcer.

.....

Femme mariée et mère de trois enfants. Elle est battue et expulsée sans enfants du domicile conjugal. Son mari qui veut divorcer, l'accuse d'être malade mentale. Cette femme est fatiguée et stressée.

Elle souhaite retourner chez elle auprès de ses enfants. Victime de violence physique, sexuelle, psychologique et socio-économique de puis le début de la vie conjugale.

.....

Mari violent physiquement et la torture psychologiquement, il veut la détruire, vulgaire, il ne respecte pas son épouse depuis toujours.

.....

Femme harcelée par son ex mari sur le lieu de travail et d'habitation. Subit de sa part des violences physiques.

.....

Femme de 29 ans, subit des Violences physiques et morales par le conjoint, se sent humiliée, sous estimée. A un enfant de 20 mois, a peur de sortir seule et de rencontrer son mari.

.....

La victime après le décès de son mari vit avec ses beaux parents et son beau frère. Ce dernier la menace de la chasser du domicile et la harcèle sur son lieu de travail et aussi a déposé plainte contre la victime pour vol d'une bibliothèque.

La victime a déposé plainte contre son mari pour défaut de pension alimentaire sans le divorce, mais depuis toute la famille la menace d'expulsion.

La patiente en pleure, dit qu'elle vit une situation difficile avec sa famille (2 frères mariés qui sont influencés par leurs femmes) et dans un conflit familial le petit frère a levé la main sur elle et sa maman et les a insulté.

Fiancée pendant 5 ans, suite à cela elle abandonne ses études. Agressée par son fiancé verbalement pour des raisons diverses, il la harcèle jusqu'à lui créer des problèmes avec sa famille.

La victime et ses 7 enfants, subissent des violences de la part du père et mari depuis 19 ans de mariage. Ces violences sont de types physiques, sexuelles et psychologiques.

Femme de 40 ans divorcée, habite avec ses quatre enfants dans une chambre de l'appartement de son ex mari. Elle est souvent menacée d'expulsion de cette chambre par ailleurs

il ne paie pas la pension alimentaire. Sans ressources elle est à la recherche d'un emploi.

Femme battue par son mari, expulsée du domicile. Le mari âgé de 56 ans, divorcé deux fois, cette femme est la troisième épouse mariée depuis neuf ans, veut divorcer. Demande des conseils juridiques.

Des disputes quotidiennes dans le couple qui mènent aux violences, la femme victime est plus âgée que son mari de 11 ans.

Problème relationnel avec le mari à cause de la belle-mère, se sent surexploitée, mange mal, dort mal, travaille mal, prend des calmants Le mari ne veut pas divorcer. La belle-mère utilise le chantage affectif avec ses fils.

La femme dit qu'elle a été trahie par son mari avec sa meilleure amie plusieurs fois et est accusée de vol.

Après avoir divorcé, son mari a refusé de lui donner ses droits donc il a décidé de se remarier avec elle, pour se venger il lui a



interdit de sortir, de travailler et profère des insultes.

Depuis la première semaine de son mariage, elle subit des violences physiques et psychologiques de la part de son mari et cela dure depuis 6 ans. S'est adressée pour la 1er fois à un professionnel pour être écoutée : 6 ans de calvaire, de souffrance, elle s'est mariée à l'âge de 39 ans avec un veuf qui avait 5 enfants en bas âge, elle devait s'occuper de tout et du jour au lendemain; elle a pris la responsabilité d'une maison et de 5 gosses, mais le pire, c'est qu'elle avait même à gérer un mari violent, vis à vis d'elle et de ses enfants aussi. Elle a essayé de voir plus clair, elle ne lui parle pas mais n'arrive pas à prendre de décision ferme.

Amel est victime de violence de la part de son fiancé : des gifles de temps en temps et toutes sortes d'insultes et de rabaissements plus fréquent.

Divorcée depuis 5 ans, après 20 ans de mariage. Elle a eu la garde des 9 enfants dont des triplets, son ex mari attend

qu'ils soient majeurs pour reprendre l'appartement.

Abandon de famille. Femme de 55 ans, mariée avec 8 enfants, son mari a quitté le domicile conjugal et l'a laissée sans argent.

Khadidja est une femme violentée physiquement et psychologiquement par son mari, les violences physiques sont des coups et blessures avec différents objets comme une ceinture, un téléphone, de la vaisselle, mais la plus part du temps c'est avec ses mains. En ce qui concerne les violences psychologiques, c'est des insultes et surtout du rabaissement et des menaces.

Femme souvent battue par son mari, insultée parce qu'elle est plus âgée que lui. Il la menace de divorce ou la force à demander le divorce pour qu'elle perde tous ses droits. Mais elle a été plus intelligente, elle n'a pas cédé à ses menaces, insultes et agressions jusqu'au jour où il a quitté le domicile conjugal, sachant bien que c'est la femme qui paie le loyer.

Femme battue, menacée de mort, insultée et expulsée du domicile conjugal par son mari. Elle est prise en charge par ses parents avec ses deux enfants. Elle demande des conseils juridiques pour que son mari cesse de la battre.

Victime de violence psychologique et physique de la part de son mari depuis 19 ans. Il lui interdit d'avoir des contacts sociaux, elle ne s'occupe que de ses enfants et du ménage de la maison.

Femme souvent battue par son mari malade mental. Demande un soutien psychologique pour elle et ses enfants et aussi des conseils juridiques sur les démarches à suivre pour divorcer. Mais elle se demande où elle va partir après le divorce sans ressources et sans logement.

Stress à la suite d'agressions verbales de jeunes du voisinage.

Femme mariée, âgée de 30 ans et mère de deux enfants. Elle a un diplôme universitaire et travaille comme bibliothécaire.

Elle est battue et insultée par son mari. Demande des renseignements juridiques sur ses droits.

Mariée depuis 26 ans, soupçonne son mari d'infidélité. Le mari l'humilie verbalement et moralement la victime devant ses 4 enfants âgés entre 18 et 25 ans.

Divorcée depuis 12 ans, la victime vit chez ses parents avec sa fille. Pas de versement de pension alimentaire et agression physique et psychologique lorsqu'elle réclame ce droit.

La victime, 23 ans, subit des violences juridiques car le père de sa fille ne veut pas la reconnaître.

Femme âgée de 39 ans, mariée et mère de deux enfants. Elle est infirmière et son mari directeur de Wilaya. Elle est souvent battue avec ses deux enfants par son mari. Elle a subi ce sort durant 12 ans. Elle veut connaître les avantages et inconvénients du divorce par khôl.



Femme de 59 ans victime d'un divorce abusif. Après un mariage qui a duré 36 ans elle risque de se retrouver dans la rue avec ses enfants, car son ex mari demande l'expulsion du domicile conjugal.

Femme abandonnée par son mari avec ses 4 enfants depuis plus de 2 ans, elle ne trouve pas de quoi nourrir ses enfants.

C'est une jeune fille de 19 ans, mariée avec acte avec son cousin mais le mariage est prévu dans 2 ans, Avec le temps elle a découvert qu'il ne travaille pas et qu'il n'a pas de diplôme contrairement à ce qu'il lui a dit. Là, il a commencé à lui faire du chantage : soit il divorce ou elle arrête ses études et s'il demande le divorce elle doit lui donner la somme de 70.000 DA.

Mère de deux jeunes enfants victime de violence de la part de son mari volage. Infidélités répétées, refus de subvenir aux besoins de la famille, extorsion de salaire.

Jeune fille victime de la violence de la part de son frère qui l'em-

pêche de sortir et de poursuivre ses études. Violence verbale et physique.

Mère de famille (8 enfants), victime de violences (coups et brimades fréquents) de la part de son mari malade mental. Très soucieuse du bien être de ses enfants, témoins de grandes scènes de violence et fragilisés par cette situation.

Jeune fille de 27 ans, son jeune frère la frappe tous les jours, l'accuse de débauche et l'insulte et puis l'a poignardé.

Jeune fille de 28 ans perpétuellement dévalorisée par son fiancé : humiliation, et violences verbales paroxystiques et répétées.

Jeune femme battue à mort régulièrement et systématiquement dépossédée de son salaire.

Femme violentée par son conjoint et jetée dans la rue avec ses enfants.

AUX FEMMES VIOLENTÉES

**AUX ÉCOUTANTES POUR LEUR SOUTIEN AUX VICTIMES
ET POUR LEUR PRÉCIEUX TRAVAIL DE RENDU DE CES SOUFFRANCES**



INTRODUCTION

Un réseau des centres d'écoute relevant des ONG s'est constitué en 2008 pour collationner en commun les cas de femmes victimes de violence qui s'adressaient à eux. Initié par le CIDDEF et financé par l'UNIFEM, ce projet a permis à la fois d'apporter un appui aux centres d'écoute, matériel et financier, et surtout en terme de formation des écoutantes et de valoriser leur travail d'écoute auprès des femmes victimes de violence .

Son objectif essentiel est de rassembler les cas de violences à l'égard des femmes, de les faire connaître à un large public et de nourrir un plaidoyer en direction des pouvoirs publics sur les mesures susceptibles de réduire les phénomènes de violence contre les femmes ou celles permettant d'apporter aux victimes le soutien nécessaire.

En juin 2009, les premiers résultats d'analyse des données du réseau ont été publiés et présentés publiquement. Ils ne constituaient pas, loin s'en faut les premières études sur le phénomène de la violence contre les femmes. Celui-ci a fait l'objet auparavant de plusieurs études menées d'abord au sein du milieu associatif puis également dans le milieu institutionnel.

Pourtant la société a toujours tendance à minimiser le problème ou à s'en construire une image très loin parfois de la réalité : « le danger est dehors, dans la rue »; « attention aux inconnus ». La réalité est tout autre car toutes les études le démontrent et la présente analyse des résultats du réseau le confirmera ■

CREATION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU DES CENTRES D'ECOUTE

Les objectifs poursuivis par le projet initié par le CIDDEF sont d'informer et de sensibiliser la société et les pouvoirs publics sur les violences à l'égard des femmes, avec le souci de prévenir ces cas de violence et de soutenir les victimes, reposent sur le travail d'écoute des centres et la mise en commun des données recueillies.

Aussi, afin d'atteindre les objectifs fixés, une série d'actions a été entreprise :

- Mise en réseau des centres d'écoute associatifs;
- Elaboration d'une base de données et formation des écoutantes à son utilisation;
- Animation du réseau;
- Formation spécifique des écoutantes à l'écoute des femmes victimes de violence;
- Analyse des cas de violence recueillis et diffusion des résultats.

1- CONSTITUTION DU RÉSEAU

Les centres d'écoute réunis début 2008 à l'initiative du CIDDEF, ont retenu le projet d'une mise en réseau des centres.

Une fois le financement nécessaire au projet obtenu auprès de l'UNIFEM, le travail du réseau a commencé avec l'élaboration en commun d'un canevas d'écoute. Un avant projet de compte rendu d'écoute, identique, aussi bien pour les centres assurant une écoute téléphonique anonyme que pour ceux qui disposent d'un guichet d'accueil, a été débattu. Une fois testé et partiellement retouché ce canevas a été adopté par les centres. Il s'est avéré globalement satisfaisant même si l'exploitation systématique des données menée en juin 2009 a mis en exergue la nécessité de reformuler certains items pour en assurer une interprétation uniforme et limiter au maximum les difficultés de remplissage du canevas. Le compte rendu d'écoute permet de relever les caractéristiques de la victime et celles de l'agresseur, de préciser la nature des violences subies et leurs effets sur la victime et ses enfants, d'identifier dans l'entourage de la victime les personnes qui la soutiennent ou au contraire qui l'accablent et enfin, de relever les attentes de cette victime. Le canevas comporte aussi un espace destiné à résumer le récit de la violence. Ce récit, essentiel pour une bonne appréhension des données, a fait l'objet on le verra d'un gros travail de réflexion lors des réunions d'animation du réseau.

2- ELABORATION DE LA BASE DE DONNÉES

Techniquement, la mise en réseau des centres d'écoute s'est effectuée par la réalisation et la mise en place d'une base de données hébergée sur un serveur accessible par internet.

Elle regroupe les informations de l'ensemble des centres d'écoute recueillies selon un canevas normalisé qui sert de masque de saisie.

Il a été retenu la mise en place d'une organisation décentralisée et la mise en place des outils en ligne sur le réseau internet.

La réalisation d'une application WEB permettant à l'ensemble des centres du réseau, la saisie des comptes rendus d'écoute, l'exploitation des résultats, et au ciddef la gestion de l'ensemble des tâches d'administration de la base de données (statistiques, exportation des données, gestion des utilisateurs, mot de passe etc...).

Les outils technologiques les plus récents ont été sélectionnés notamment :

- Base de données client/serveur «MYSQL».
- Le langage «HTML», Script PHP, script javascript et Langage java.

Chaque centre d'écoute du réseau a été doté d'un micro-ordinateur, imprimante, d'un abonnement au réseau Internet et d'un soutien financier. Les écoutants du réseau n'étant pas en général familiarisés avec le système de saisie, plusieurs formations à leur intention ont été effectuées dans le but de les initier à l'utilisation de la base de données sans difficultés.

3- LES CENTRES PARTICIPANT AU RÉSEAU

Au démarrage du projet 8 centres d'écoute ont rejoint le réseau, et ont choisi de l'appeler «BALSAM», un baume pour les victimes qui s'adressent à eux.

Aujourd'hui, celui-ci fédère 13 centres d'écoute des femmes victimes de violence, du milieu associatif, dont certains viennent juste de rejoindre le réseau.



En effet, concernant les centres d'écoute institutionnels, c'est le Ministère chargé de la famille et de la condition féminine qui s'est chargé d'établir une base de données sur les cas de violences contre les femmes qui y sont prises en charge.

Les centres du réseau BALSAM se répartissent d'Est en Ouest (Tébessa, Annaba, Constantine, Tizi-Ouzou, Alger et Oran) sur l'ensemble du territoire, excepté le sud. Depuis juin 2009, cinq centres d'écoute ont rejoint le réseau : FARD à Oran, Bnet el Kahina de Tébessa, Association culturelle M'barek Aït Menguellet, Ligue des droits de l'homme de la Wilaya de Annaba, et La commission femme de l'UGTA de la Wilaya de Constantine.

Tous les centres sont implantés au chef lieu de la Wilaya, sauf celui de l'association culturelle M'barek Aït Menguellet situé dans un village de Iboudraren, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, qui vient de rejoindre le réseau, ce qui permettra de mieux cerner les violences non urbaines.

Trois de ces centres assurent une écoute téléphonique (SOS femmes en détresse, El Kahina, SOS NOUR). Les autres assurent un contact personnel; ils reçoivent les femmes qui s'y adressent mais certains peuvent également se déplacer de manière à joindre les victimes au plus proche de leur résidence. La plupart des centres s'adressent uniquement aux femmes ou aux femmes et aux enfants, mais SOS Nour reçoit tous les appels de personnes en détresse. Le centre de la commission femme de l'UGTA de la wilaya de Constantine est dédié aux femmes travailleuses.

Le CIDDEF est davantage spécialisé en conseil juridique, mais, comme la plupart des centres, il assure également un appui psychologique. Deux associations situées à Alger, disposent, à la fois d'un centre d'écoute et d'un centre d'accueil assurant l'hébergement et l'insertion sociale et professionnelle des femmes contraintes de quitter le domicile conjugal ou familial.

Centre	Localisation	Nombre de cas	
		juin 2009	Juillet 2010
AFEPEC	Oran	4	13
Kahina, (Association Rachda)	Alger	3	37
SOS Nour	Annaba	14	24
Maison Nedjma (Association Rachda et UGTA/commission femme)	Constantine	37	88
LPSJE	Tizi Ouzou	35	98
CISSM	Alger	8	10
CIDDEF	Alger	11	37
SOS Femmes en détresse	Alger	35	162
FARD	Oran		38
B'net el Kahina	Tebessa		33
Centre de la Ligue des Droits de l'Homme de Annaba	Annaba		2

Association Culturelle M'barek Aït Menguellet	Iboudraren-Tizi Ouzou		3
UGTA/Commission femme	Constantine		1
Ensemble		147	546

On remarque que certains centres sont particulièrement actifs. Ainsi trois centres SOS Femmes en détresse, à Alger, la Ligue à Tizi-Ouzou, et la Maison Nedjma à Constantine ont fournis à eux trois près de 2/3 des canevas.

Ce tableau indique également que certains centres actifs au début du réseau ont peu fourni de canevas par la suite. Plus grave encore, un des centres les plus actifs, la Maison Nedjma de Constantine où deux associations (UGTA et Rachda) s'étaient unies pour réaliser un programme consistant en direction des femmes, a pratiquement cessé toute activité depuis le printemps 2010, faute de moyens financiers.

C'est là un des problèmes préoccupant de la vie du réseau : les centres associatifs souffrent d'une certaine précarité. Les raisons en sont financières et parfois humaine

En effet, la plupart des activités de ces associations sont soutenues financièrement par les bailleurs de fonds étrangers et ce pour un projet déterminé et limité dans le temps. A la fin du projet, il n'est pas facile aux associations de trouver un relai, d'autant qu'avec la crise qui a touché les pays d'Amérique du Nord et d'Europe, les sources de financement se sont raréfiées. Les associations se trouvent alors contraintes de suspendre tout ou partie de leurs activités et notamment les activités d'écoute qui peuvent difficilement ne relever que du volontariat, ce qui met en péril la continuité du travail accompli.

Il paraît urgent que les associations ayant montré leur capacité à mener à bien des activités dont l'utilité sociale est claire puissent bénéficier de subventions de la part des pouvoirs publics de manière à assurer leur pérennité.

Une autre difficulté tient au manque de ressources humaines compétentes dans le domaine de l'écoute : quand une écoutante part et les centres ont du mal à la remplacer, d'où l'importance que la projet de réseau a accordé à la formation des écoutantes.

4- ANIMATION DU RÉSEAU

Périodiquement les écoutantes des centres membres du réseau ont été réunies. Le but de ces réunions est tout d'abord de permettre aux différents centres de faire connaissance. En effet leur mode de fonctionnement différent très largement. Certains, comme cela a déjà été dit assurent une écoute téléphonique, tandis que d'autres reçoivent les femmes en difficulté ; certains sont dédiés exclusivement aux femmes, d'autres s'adressent à un public plus large ; plusieurs assurent un conseil juridique en plus du soutien psychologique ; certains enfin disposent d'un centre d'accueil qui permet de prendre en charge les femmes en grande difficulté. Du fait de leurs différences les centres n'ont pas tous la même approche vis-à-vis des femmes qui s'adressent à elles. Pourtant, même ceux qui ne disposent que d'une écoute pour répondre aux femmes en détresse peuvent permettre à celles-ci de trouver des issues à leur situation.



Les réunions des membres du réseau permettent cet échange d'expérience.

L'autre objectif de ces rencontres est d'identifier et de lever les éventuelles difficultés rencontrées par les écoutantes pour renseigner le compte rendu d'écoute. La compréhension fine des items du canevas pose parfois problème. Un des exercices les plus pertinents a été de réaliser une traduction en arabe et en berbère du canevas initial rédigé en français : deux groupes d'écoutes ont entrepris la traduction en arabe, un groupe d'écoute la traduction en berbère. Les deux traductions en arabe ont ensuite été confrontées pour en obtenir une à laquelle toutes les écoutantes se sont rangées. Ce travail a nécessité énormément d'échange sur le sens exact des termes. Un travail important a également consisté à mieux cerner ce qui relevait d'une violence cerner

D'autres difficultés ont été soulevées :

- certaines femmes sont victimes de plusieurs violences soit au cours de leur existence, soit simultanément de la part de personnes différentes ; des solutions ont été arrêtées en commun pour ces cas (retenir le dernier épisode de violence et noter l'historique dans le premier cas ; créer des fiches différentes avec même identifiant en ce qui concerne la victime dans le second)
- la classification par type des violences s'est aussi posé : ainsi comment qualifier la violence s'agissant d'une femme non mariée enceinte suite à des rapports consentis ; le groupe a conclu que la réponse dépendait des suites que la jeune femme voulait donner à cette situation.
- Le débat a aussi permis de mettre à jour d'autres insuffisances du canevas d'écoute.

Ainsi, les questions sur les réactions de l'entourage, telles que formulées donnaient pour acquis que tous les membres appartenant aux groupes identifiés (famille, belle-famille, voisins, amis) avaient un comportement homogène. Dans la réalité ce n'était souvent pas le cas (par exemple la mère de la victime pouvait la soutenir mais pas son père, ou vice versa...). Par la suite le canevas a été modifié de manière à permettre d'identifier les personnes soutien de la victime et celles qui l'enfonçaient.

- Une meilleure classification a également été retenue en ce qui concerne l'activité de la victime ou de l'agresseur.

Les modifications du canevas adoptées lors des réunions ont été portées sur la base de données en octobre 2009.

5- FORMATION DES ÉCOUTANTES

Dès le lancement du projet de mise en réseau, la formation des écoutantes s'est imposée comme une priorité. D'une part, tous les centres étaient demandeurs. Certains en effet avaient une bonne expérience de l'écoute mais n'étaient pas familiarisés avec les notions de violence contre les femmes. D'autres à l'inverse voulaient améliorer le travail d'écoute. En tout état de cause, la valeur des résultats du réseau repose uniquement sur la qualité du travail des écoutantes.

Pour assurer cette formation, deux cycles de formation ont donc été menés en 2009 et 2010. Le cycle de 2009 s'est déroulé sous forme de quatre séminaires de trois jours chacun.

- Le premier séminaire, organisé en janvier 2009, a porté sur les rôles et statuts des hommes et des femmes ainsi que les violences en relation avec la suprématie masculine, la manière de cerner la

violence, les types de violence et l'intérêt et les précautions à observer face à données sur les violences.

➤ Le second, tenu en février 2009 a été animé par des médecins spécialistes des problèmes de violence ; il a permis de mieux maîtriser la manière de renseigner le compte rendu d'écoute, de débattre sur les cas et de réfléchir aux suites à donner.

➤ Le troisième séminaire tenu en avril 2009, portait plus spécifiquement sur l'écoute et sur la manière de rendre compte.

En 2010, cette première expérience de formation s'est enrichie de celle du réseau, et a conduit à renforcer le programme. Un programme comportant cinq séminaires de trois jours chacun a été élaboré.

Les thèmes suivants ont été successivement abordés :

➤ Approche genre (3 jours) : En premier lieu les participantes ont été amenées grâce à divers exercices à discerner les rôles sociaux des hommes et des femmes. Puis un certain nombre de concepts ayant trait au genre. (équité, égalité, empowerment) ont été exposés et travaillés au moyen d'étude de cas. Enfin les outils du genre ont été présentés.

➤ Définition de la violence (une journée et demie) : A partir d'un travail d'identification et de classement des violences, des définitions de la violence contre les femmes ont été présentées et débattues.

➤ Egalité homme/femme à la lumière des conventions internationales ratifiées par l'Algérie (une journée et demie) : Le contenu des conventions qui se rapportent aux droits de la femme a été examiné ainsi que les voies de recours en cas de non respect de ces droits.

Puis l'impact de ces conventions sur le droit algérien ont été exposés. Enfin des exercices pratiques visant à identifier et classer les violences à partir d'un récit distribué

➤ Renforcement des capacités des membres du réseau en matière d'écoute (3 jours): fondements et règles de la communication ont été présentés, puis des jeux de rôle ont permis de dégager avec les participants les techniques d'écoute.

➤ Aspects sociologiques (2 jours): prendre conscience de ce que chacun est enfermé dans des cadres de références construits dès l'enfance. Chacun s'érige en norme et veut changer l'autre. La famille a été présentée avec ses principales fonction, puis un exercice a permis de dégager les changements qui interviennent aujourd'hui.

➤ Prise en charge sociale des femmes victimes de violence (2 jours): à travers débats et jeux de rôle, il a été montré l'importance à accorder à l'accueil des victimes et à l'attention à leur donner.

➤ Violence contre les femmes ? discussion autour de cas limite (1 jour) : Parmi les cas de violence recueillis par les membres du réseau, certains ont été débattus pour déterminer s'il s'agissait ou pas de violence contre les femmes. Le débat a permis de distinguer entre « femmes en détresse mais non victimes de violence » et « femme victime de violence » encore que le débat ait montré la difficulté de se prononcer dans certains cas. Soit que la violence ait été effective mais que la question se pose de savoir si c'est parce que femme que la victime a été agressée (cas de l'agression d'une enseignante par un étudiant mécontent); soit que le débat ait porté sur l'existence ou pas de violence comme dans le cas



de l'adolescente ayant eu des rapports consentants avec un jeune adulte et pour laquelle ce sont les parents qui se sont adressés au centre d'écoute. Un accord du groupe s'est néanmoins dégagé autour de certains cas jugés non pertinents et qui ont été par la suite supprimés de la base de données.

➤ Rendre compte des violences (1 jour) : un gros travail a été fait sur le ren-

du pertinent de la violence, notamment à travers le résumé du cas. Les exercices ont permis aux écoutantes d'acquérir des techniques les aidant à identifier les éléments essentiels du problème, fournir les éclairages utiles pour restituer la dimension particulière de chaque cas de femme violentée, faire des choix pertinents, être claire et précise dans l'exposé ...

ANALYSE DES CAS COLLECTES DANS LA BASE DE DONNEES

La base de données du réseau, une fois épurée des cas non pertinents et des doublons (cas enregistrés deux fois), compte, début août 2010, 546 cas de femmes victimes de violence.

Avant d'analyser le contenu de ces cas de violence, il est intéressant de s'interroger sur ce qui oriente les femmes vers un centre d'écoute. A la question : comment avez-vous connu le centre, les réponses sont les suivantes :

- 21% des femmes disent avoir été informées par un moyen de communication, telle la radio (locale surtout), l'Internet (10 l'ont précisé), la presse.
- Le bouche à oreille reste cependant le vecteur d'information le plus répandu : 41% des femmes ont reçu l'information d'un ami, d'un bénéficiaire du centre ou d'un proche.
- Grâce au travail d'information et de lobbying mené par certains centres, les institutions représentent des vecteurs non négligeables de l'orientation des femmes victimes vers un centre d'écoute : 10%. C'est essentiellement de l'hôpital que provient l'information, mais également des commissariats de police et du tribunal.
- Enfin, les associations sont pour leur part à l'origine de 5% de l'information des victimes sur l'existence des centres.

Moyen de communication : radio – Internet- presse-TV.	113	21
Ami	69	13
Une bénéficiaire du centre	62	11
Une connaissance	35	6
Un proche	31	6
Un membre de la famille	28	5
Hôpital	33	6
Commissariat de police	15	3
Tribunal	7	1

Gendarmerie Nationale	1	0
Associations	27	5
Autre réponse	6	1
Pas de réponse	119	22

Localisation des centres	Nombre de comptes-rendus d'écoute	Taux
Alger	247	45
Tizi-Ouzou	100	18
Constantine	89	16
Oran	51	9
Tébessa	33	6
Annaba	26	5

La concentration des centres sur quelques wilayate engendre un biais de sélection; ainsi 45% des cas de violence rapportés proviennent des centres d'écoute de la capitale. Néanmoins, le rayonnement des centres dépasse le cadre de la Wilaya où ils sont implantés : ainsi, les femmes qui s'y adressent sont originaires de trente wilaya différentes.

Wilaya de résidence de la victime	Nombre	Taux (hors non réponse)
Alger	155	31%
Tizi-Ouzou	90	18%
Constantine	85	17%
Oran	47	10%
Tébessa	27	5%
Blida	17	3%
Annaba	15	3%
Boumerdès	11	2%
Béjaïa	7	1%
Chlef	3	1%
Sétif	3	1%
Saida	3	1%
Médéa	3	1%
Tipaza	3	1%
Adrar	2	0%
Djelfa	2	0%
Skikda	2	0%
Sidi-Bel-Abbès	2	0%



Guelma	2	0%
Ouargla	2	0%
Souk-Ahras	2	0%
Aïn-Defla	2	0%
Naâma	2	0%
Batna	1	0%
Bouira	1	0%
Tiaret	1	0%
Jijel	1	0%
Bordj-Bou-Argeridj	1	0%
El-Taref	1	0%
Mila	1	0%
Pas de réponse	51	

1. PRÉSENTATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

1.1. Situation matrimoniale des femmes victimes

Situation familiale	Nombre	Pourcentage
Mariée avec acte	317	58%
Mariée par fatiha	19	3%
Séparée	22	4%
Célibataire	126	23%
Concubinage	2	0%
Divorcée	52	10%
Veuve	7	1%
Pas de réponse	1	0%
Ensemble	546	100%

Parmi les femmes violentées qui se sont adressées aux centres du réseau, la grande majorité (65%) sont mariées. Les célibataires viennent ensuite avec 23% des cas. Les femmes divorcées représentent 10% de l'ensemble et les veuves seulement 1%.

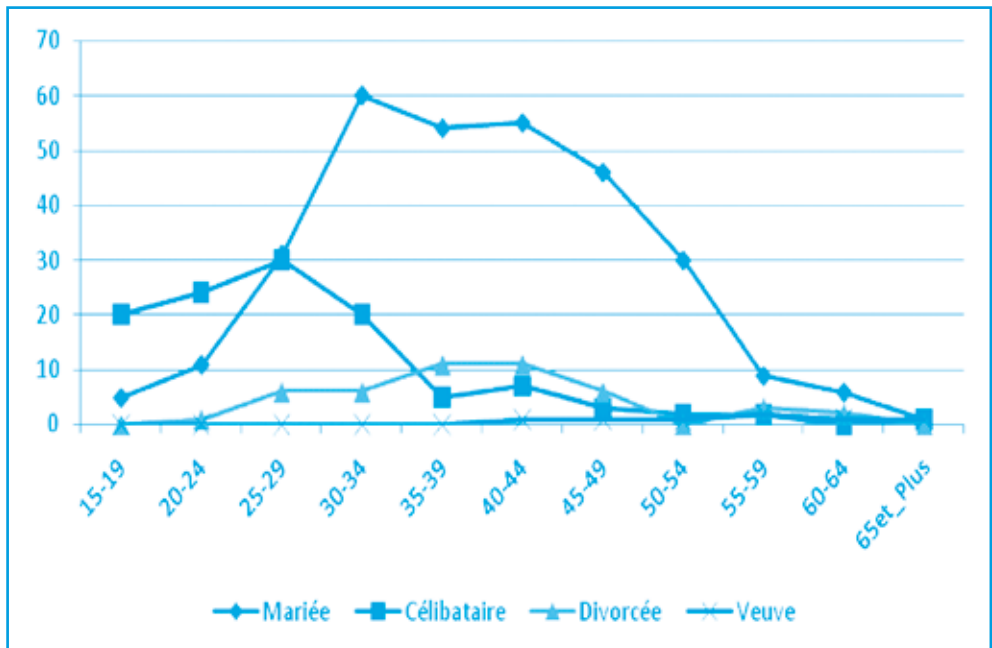
Un cas enfin n'a pas pu être classé par l'écouterne : il s'agit d'une femme mariée au regard de l'état civil, mais pour laquelle le mariage religieux et/ou la fête de mariage n'a pas encore eu lieu. Il s'agit d'un phénomène relativement fréquent où la formalité du mariage civil a été effectuée mais où la femme est socialement non mariée. La situation se complique, socialement, quand par exemple une grossesse survient, ou juridiquement quand le « conjoint » remet sans arrêt le mariage, voire disparaît. La femme est alors obligée de demander le divorce, sans avoir été effectivement mariée.

1.2. Age des femmes victimes de violence

Situation	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et+	Non déclaré	Total
Mariée	5	11	31	60	54	55	46	30	9	6	1	50	358
Célibataire	20	24	30	20	5	7	3	2	2	0	1	12	126
Divorcée	0	1	6	6	11	11	6	0	3	2	0	6	52
Veuve	0	0	0	0	0	1	1	1	2	1	1	0	7
Concubinage	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Sans réponse	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Ensemble	25	36	69	86	70	74	56	33	16	9	3	69	546
% total	5%	7%	13%	16%	13%	14%	10%	6%	3%	2%	1%	13%	100%
% Hors non déclaré	5%	8%	14%	18%	15%	16%	12%	7%	3%	2%	1%		

Les femmes victimes de violence qui ont eu recours à un centre d'écoute du réseau sont majoritairement dans la tranche d'âge 25-44 ans (63% des cas où l'âge est déclaré), avec une pointe entre 30 et 34 ans. Les femmes célibataires sont, bien entendu plus jeunes en moyenne que les femmes mariées, 82% ont entre 15 et 34 ans et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-29 ans. Pour leur part les femmes divorcées sont plus nombreuses entre 35 et 44 ans (48% des cas).

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SITUATION MATRIMONIALE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE



1.3. Caractéristiques particulières des victimes selon leur statut matrimonial

1.3.1. Femmes mariées

Sur les 546 cas de violence rassemblés par les centres d'écoute, la majorité des femmes violentées, 358 soit 65%, sont mariées.

➤ Type d'union :

La plupart des mariages ont été enregistrés à l'Etat civil, mais 19 femmes, sont mariées par Fatiha c'est-à-dire que le mariage n'a pas été transcrit à l'Etat civil.

Pour le cas des femmes dont l'union est uniquement religieuse, cette situation, bien que socialement reconnue, pose problème. En effet, les enfants nés de ce mariage sont considérés comme il-

légitimes, de plus, en cas de divorce la femme ne dispose d'aucune protection. C'est pourquoi la réglementation prévoit aujourd'hui que le mariage religieux ne soit célébré qu'après le mariage civil. Notons qu'une régularisation d'un mariage uniquement religieux est prévue par le biais d'un jugement reconnaissant (art. 22 du code de la famille). En tout état de cause, on peut considérer que dans le cas de femmes victimes de violence, un mariage exclusivement religieux constitue une fragilité supplémentaire.

➤ Durée de l'union

Si la grande partie des femmes mariées violentées sont mariées depuis moins de 5 ans, 27% d'entre elles le sont depuis plus de cinq ans. Un nombre non négligeable de femmes ont même plus de 18 ans de mariage

DURÉE DU MARIAGE ACTUEL SELON LA SITUATION FAMILIALE

Durée	Mariée avec acte	Mariée par fatiha	Concubinage	Séparée	Ensemble
0 à 5 ans	226	15	2	20	263
6 à 11 ans	29	2	0	2	33
12 à 17 ans	17	1	0	0	18
18 à 23 ans	27	1	0	0	28
24 ans et plus	18	0	0	0	18
Ensemble	317	19	2	22	360

Durée du mariage en année	0 à 5	6 à 11	12 à 17	18 à 23	+ 24 ans	Total
Nombre de femmes	260	33	18	28	18	357
Taux %	73%	9%	5%	8%	5%	100%

14 des femmes mariées par Fatiha le sont depuis moins de 6 ans, mais 4 depuis plus de 6 ans dont 2 depuis plus de 12 ans. 13 d'entre elles ont des enfants.

➤ **Nombre d'enfant de femmes mariées par fatiha (mariage coutumier)**

NOMBRE D'ENFANTS DE FEMMES MARIÉES PAR FATIHA (mariage coutumier)

Nombre d'enfants	0	1	2	3	4	5 et plus	total enfants
Nombre de femmes	5	3	4	5	1	0	30

32 femmes étaient séparées au moment où elles ont contacté le centre d'écoute. Cette séparation est le plus souvent consécutive aux violences subies, mais le fait qu'elles aient quitté ou qu'elles aient été chassées du domicile conjugal les place de surcroît dans une situation de violence.

➤ **Unions antérieures**

16 des femmes mariées déclarent avoir eu un mariage antérieur, en général de courte durée (moins de cinq ans)

1.3.2. Femmes divorcées

52 femmes, soit 10% de celles qui ont fait appel à un centre d'écoute sont divorcées. Les femmes divorcées constituent un groupe vulnérable aussi bien au plan social qu'au plan économique et juridique.

➤ **Enfants de femmes divorcées**

NOMBRE D'ENFANTS DE FEMMES DIVORCÉES

Nombre d'enfants	0	1	2	3	4	5 et plus	Total enfants	Total victimes
Femmes divorcées	13	14	9	4	8	2	110	53

70% des femmes divorcées victimes de violence ont au moins un enfant, dix d'entre elles en ont 4 et plus.

1.3.3. Femmes célibataires

Les femmes célibataires constituent 23% des femmes ayant fait appel à un centre d'écoute. Ces femmes sont l'objet de types de violence assez différents de ceux qui affectent les femmes mariées ou divorcées.

1.3.4. Femmes veuves

Elles ne sont qu'un petit nombre (7 en tout) à avoir fait appel à un centre d'écoute. Ce petit nombre peut s'expliquer par le respect qui entoure en règle générale les femmes veuves et les femmes âgées, mais peut-être aussi par le fait qu'elles font moins facilement appel aux centres en cas de violence.

1.4. Niveau d'instruction des femmes victimes de violence

Si l'on ne tient pas compte des 41 cas (8% du total) où l'information concernant le niveau d'instruction des femmes victimes de violence n'a pas été fournie, les victimes de violences ont déclaré le niveau suivant :

Sans	Primaire	Moyen	Secondaire	Universitaire	Religieux
10%	15%	20%	30%	24%	0%
51	77	99	153	123	2

Ainsi 24% des victimes ont un niveau universitaire, 50% un niveau secondaire ou moyen et 25% un niveau primaire ou sont sans instruction. Cette surreprésentation des femmes ayant un niveau universitaire sont le signe d'un biais important de sélection, biais que l'on retrouve également au niveau de l'occupation. Malgré ce biais, ceci indique deux choses :

- Les violences n'épargnent pas les femmes instruites.
- Les femmes les plus instruites (niveau secondaire et universitaire) ont vraisemblablement un niveau de tolérance aux violences plus bas que les moins instruites et/ou une meilleure connaissance des recours possibles.

1.5. Activité des femmes victimes de violence

NOMBRE DE FEMMES VIOLENTÉES PAR TYPE D'ACTIVITÉ ET STATUT MATRIMONIAL

	Travail régulier	Travail informel	Femme au foyer	Chômeuse	Étudiante ou élève	Retraitée	pas de réponse	Total
Mariée avec acte	49	9	77	6	1	4	171	317
Mariée par fatiha	4	4	5	2	0	0	4	19
Concubinage	0	1	0	0	0	0	1	2
Séparée	3	2	4	0	1	0	12	22
Célibataire	11	4	3	8	15	0	73	114
Fiancée	2	0	2	2	2	0	3	11
Divorcée	6	5	13	6	0	1	22	53
Veuve	0	2	0	1	0	0	4	7
Pas de réponse	0	0	0	0	0	0	1	1
Ensemble	75	27	104	25	19	5	291	546

	Travail régulier	Travail informel	Femme au foyer	Chômeuse	Étudiante ou élève	Retraitée	pas de réponse	Total
Mariée avec acte	15%	3%	24%	2%	0%	1%	54%	100%
Mariée par fatiha	21%	21%	26%	11%	0%	0%	21%	100%
Séparée	14%	9%	18%	0%	5%	0%	55%	100%
Célibataire	10%	4%	3%	7%	13%	0%	64%	100%
Divorcée	11%	9%	25%	11%	0%	2%	42%	100%
Veuve	0%	29%	0%	14%	0%	0%	57%	100%
Ensemble	14%	5%	19%	5%	3%	1%	53%	100%

Dans plus de la moitié des cas, l'activité des victimes n'est pas connue. Le plus probable dans ce cas est qu'il s'agit de femmes au foyer.

Néanmoins, ce qui frappe et qui pose problème dans les cas de violence rapportés par les centres, c'est le pourcentage important des femmes qui travaillent : 14% ont un travail régulier et 5% un travail informel. C'est plus que le taux national d'occupation des femmes. En effet les statistiques de l'emploi publiées par l'ONS indiquent que seulement 17% des femmes de 15 ans et plus travaillent.

Faut-il en conclure que les femmes qui travaillent sont davantage que les autres victimes de violence ? La question mérite d'être approfondie, elle ferait en effet de l'Algérie un cas d'exception, en effet, les données internationales, notamment françaises, montrent au contraire que les femmes au foyer seraient les plus exposées aux violences.

- Un élément de réponse plus déterminant serait le biais de sélection des victimes qui s'adressent aux centres d'écoute, biais déjà signalé en ce qui concerne le niveau d'instruction : les femmes qui travaillent, et qui sont en général des femmes diplômées, auraient un accès plus facile tant au niveau matériel que sociologique aux centres d'écoute et / ou seraient moins résignées aux violences que les femmes au foyer.

- Une dernière explication peut être avancée; en effet parmi les femmes mariées qui travaillent, on retrouve comme agresseur un mari chômeur dans des proportions deux fois plus importantes que parmi les femmes au foyer. On imagine la frustration d'un homme qui, non seulement ne travaille pas mais qui de surcroît, dépend de son épouse pour sa subsistance et celle de ses enfants, dans une société où dès son plus jeune âge il est considéré comme le protecteur naturel des filles et femmes de la famille !

1.6. Lieu de résidence des victimes

RÉPARTITION DES FEMMES VIOLENTÉES SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE

	Grande ville	Ville moyenne et petite	Village	Haouch et maison isolée	Pas de Réponse
Nombre de cas	296	82	94	7	67
% Selon lieu résidence	54%	15%	17%	1%	12%
% Hors non réponse	62%	17%	20%	1%	

La majorité des cas reçus par les centres d'écoute sont originaires des grandes villes : 62% si l'on exclut les non réponses. Ce résultat est probablement accentué par la localisation dans ces grandes villes de la totalité des centres d'écoute, à l'exception d'un centre qui vient de rejoindre le réseau. Mais il est probable qu'il reflète une plus grande violence urbaine et une moindre tolérance des urbaines à la violence. Le village arrive en second lieu avant les villes moyennes et petites. Bien que peu représentés, les haouchs et les maisons isolées ne sont pas absents comme lieu de violence.

CAS DE VIOLENCE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LA SITUATION MATRIMONIALE DE LA VICTIME

	Grande ville	Ville moyenne et petite	Village	Haouch et maison isolée	Pas de réponse	Total
Mariée avec acte	178	45	51	3	40	317
Mariée par fatiha	3	8	4	1	3	19
Concubinage	1	0	1	0	0	2
Séparée	16	4	2	0	0	22
Célibataire	54	16	26	1	17	114
Fiancée	5	2	1	1	2	11
Divorcée	33	6	9	1	4	53
Veuve	5	1	0	0	1	7
Pas de réponse	1	0	0	0	0	1

En proportion, les célibataires villageoises sont particulièrement nombreuses, dans notre échantillon, à être violentées.

1.7 Type d'habitat des victimes

CAS DE VIOLENCE SELON LE TYPE D'HABITAT DE LA VICTIME

Nature de l'habitat	Nombre de cas	%
Appartement	227	42%
Traditionnelle	90	16%
Villa	48	9%
Moderne	36	7%
Précaire	18	3%
Construction illicite	14	3%
Bidonville	14	3%
Sdf	9	2%
Chambre d'hôtel	1	0%
Pas de réponse	89	16%
Total	546	

L'habitat précaire est nettement sur représenté (8% y compris les SDF), par rapport à la situation générale de l'habitat en Algérie. Il s'agit dans la plupart des cas de femmes ayant fui leur domicile à cause de la violence. Mais plusieurs récits montrent que le fait de n'avoir plus de toit expose en soi les femmes à de graves violences. L'insuffisance de structures d'accueil pour les femmes victimes de violence constitue une carence lourde d'effets.

1-8 Wilaya de résidence des victimes

La wilaya de résidence est mentionnée pour 91% des victimes. Celles-ci sont originaires de 30 wilaya différentes. Cependant, 90% d'entre elles résident dans huit wilaya.

Wilaya	Victimes	%	Cumul
Alger	155	31%	31%
Tizi-Ouzou	90	18%	50%
Constantine	85	17%	67%
Oran	47	10%	76%
Tébessa	27	5%	82%
Blida	17	3%	85%
Annaba	15	3%	88%
Boumerdès	11	2%	90%

1.9. Vulnérabilités particulières des victimes

VULNÉRABILITÉS PARTICULIÈRES DES VICTIMES

	Célibataire	Mariée avec acte	Mariée par fatiha	Séparée	Divorcée	Veuve
Enceinte	5	7	1			
Mère célibataire	5					
Allaitante		8	3	1	1	
Handicapée			2	1	2	
Malade chronique	9	46		2	5	4
Enfant de l'assistance ou adoptée		1		1		
Orpheline			2			

Les caractéristiques de l'agresseur sont moins bien connues que celles de la victime.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'AGRESSEUR

2.1. Sexe de l'agresseur et relation avec la victime : Sur les 546 cas rapportés, l'agresseur cité en premier est un homme dans 520 cas, soit 95%, une femme dans 25 cas (5%) enfin dans un cas non précisé où la victime, a été abandonnée par ses parents lorsqu'elle était enfant.

Agresseur femme	
Mère	6
Mère adoptive	1
Sœur	7
Belle-mère	4

Belle-fille	2
Belle sœur	1
Collègue	1
Chef de service	1
Gynécologue	1
Autre	1
Total	25

Agresseur homme	
Mari	305
Ex mari	70
Petit ami et ex	19
Fiancé	8
Père	45
Frère	23
Beau père	5
Fils	2
Autres parents	7
Chef service, collègue	10
Voisin	5
Relations	4
Aucune	4
Autres	13
Total	520

Parmi les agresseurs femmes, la sœur et la mère sont citées en premier lieu. On peut s'étonner de ce que la belle mère apparaisse peu : c'est que le plus souvent le conflit le plus grave cité en tête par la victime l'oppose à son mari, ou à son ex-mari, comme le montre le tableau portant sur les agresseurs hommes.

Au total 74% des agressions dans notre échantillon sont le fait de ce que les organisations internationales regroupent sur le vocable de « l'amant » soit le mari, l'ex-mari, le petit ami, l'ex-petit ami et le fiancé. A l'inverse très peu d'agressions sont le fait de personnes n'ayant aucune relation avec la victime.

2.2. Autres caractéristiques de l'agresseur

2.2.1. Age

Age des agresseurs	Nombre	Taux
15-19 ans	1	0
20-24	12	2
25-29	26	5
30-34	37	7
35-39	57	10
40-44	66	12
45-49	72	13
50-54	54	10
55-59	31	6
60-64	25	5
65 et plus	21	4
Non connu	144	26

2.2.2. Situation matrimoniale de l'agresseur

Nombre	Taux	Nombre
Marié	386	71
Marié sans acte	13	2
Célibataire	60	11
Divorcé	33	6
Veuf	6	1
Pas de réponse	48	9

2.2.3. Niveau d'instruction de l'agresseur

Niveau d'instruction de l'agresseur	Nombre	Taux
Sans	48	9
Primaire	76	14
Moyen	121	22
Secondaire	101	18
Universitaire	88	16
Pas de réponse	112	21

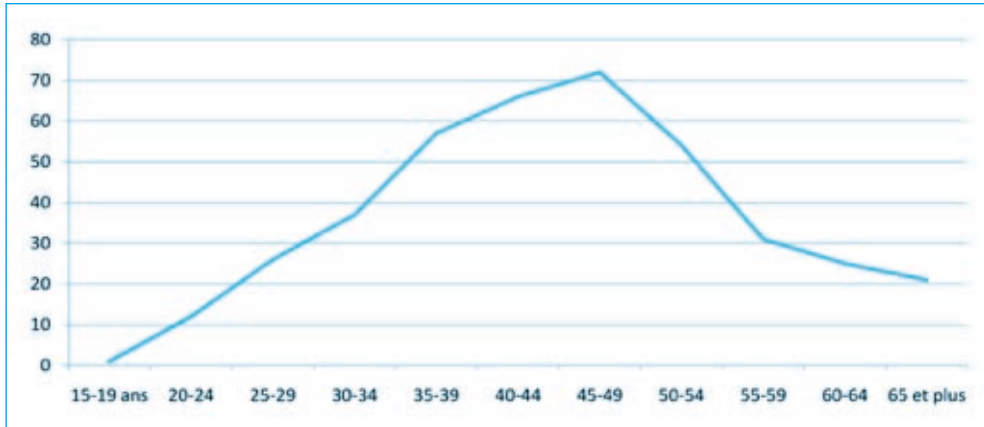
On remarque que les victimes sont proportionnellement plus nombreuses que les agresseurs aux niveaux d'instruction les plus élevés (secondaire et supérieur).

2.2.4. Activité de l'agresseur

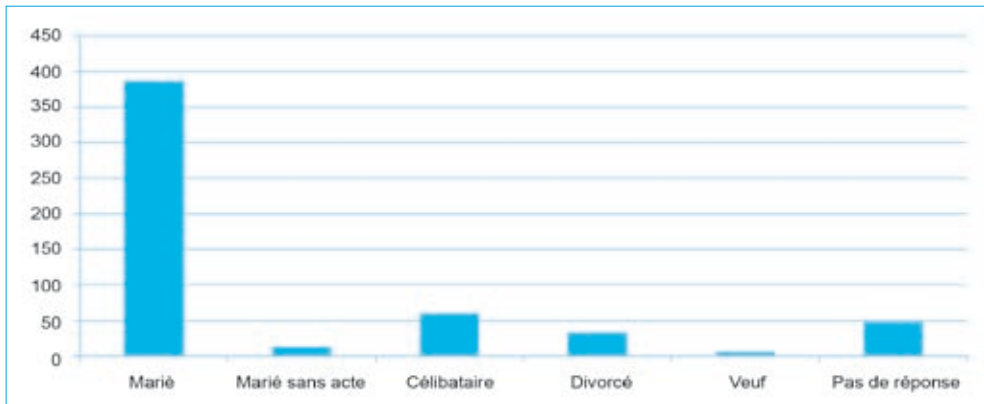
Activité de l'agresseur	Nombre	Taux	Taux hors non réponse
Travail régulier	168	31	49%
Travail informel	54	10	16%
Chômeur	87	16	25%
Etudiant/élève	16	3	5%
Retraité	20	4	6%
Pas de réponse	153	28	

Un quart des agresseurs dont l'activité est connue est au chômage. Il y a donc une forte sur représentation des chômeurs dans notre échantillon d'agresseur par rapport à la situation générale en Algérie. Le chômage apparaît ainsi comme un facteur de risque en matière de violence.

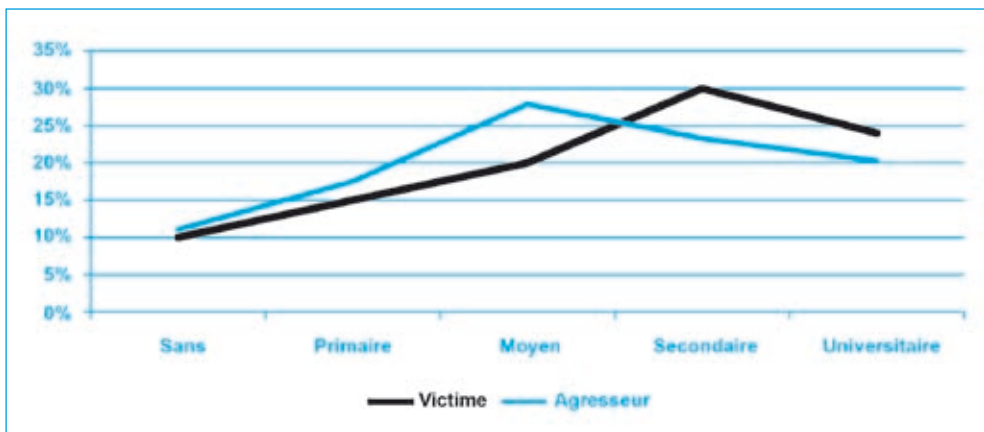
AGE DE L'AGRESSEUR



SITUATION MATRIMONIALE DE L'AGRESSEUR



% DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (HORS NON DÉCLARÉ)



2.2.5. Profession de l'agresseur

Profession de l'agresseur	Nombre	Taux
Cadre supérieur	26	5
Profession libérale	16	3
Cadre moyen	19	3
Employé	67	12
Ouvrier	9	2
Commerçant	28	5
Paysan	4	1
Artisan	8	1
Militaire	2	0
non réponse	367	67

La proportion d'agresseurs dont la profession est relevée est trop faible pour pouvoir tirer des ratios significatifs. On notera cependant le nombre relativement important de cadres supérieurs.

2.2.6. Facteur aggravant de la violence chez l'agresseur

Facteur aggravant	Nombre
Drogue ou toxicomanie	63
Alcoolisme	35
Maladie mentale	18
Délinquance	7
Chômage	9

Dans 63 cas les victimes signalent chez l'agresseur un problème de drogue, soit dans 12% des cas. L'alcoolisme, souvent associé à la drogue est beaucoup moins cité (35 fois).

Le nombre de violents «malade mental» est relativement élevé; on peut se demander si la victime considère que son agresseur est violent parce que malade mental ou qu'il est malade mental puisque violent sans raison. On remarque que le chômage, pourtant assez répandu - 87 cas au total, n'est cité que 9 fois en tant que facteur aggravant de la violence.

3. CARACTÉRISTIQUES DES VIOLENCES

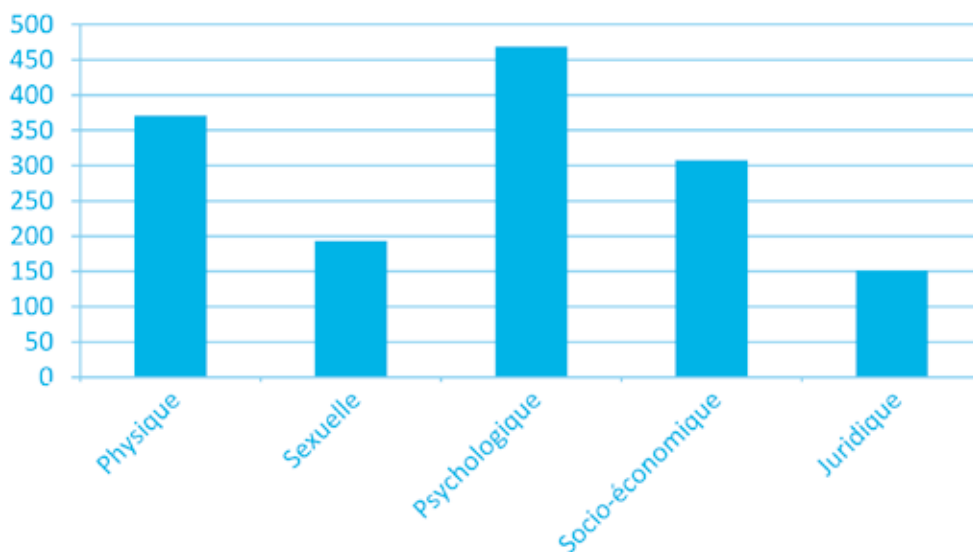
3.1. Type de violence

Type de violence	Nombre de victimes	% sur total des victimes
Physique	371	68%
Sexuelle	193	35%
Psychologique	469	86%
Socio-économique	308	56%
Juridique	151	28%

Les violences psychologiques sont les plus répandues. Elles atteignent 86% des victimes.

Elles sont le plus souvent associées à d'autres violences; physiques pour 68% des victimes; socio-économiques pour 56% des victimes. Plus du tiers des victimes subissent des violences sexuelles et 28% des violences juridiques.

En moyenne chaque victime subit près de trois types de violences.



Tranche d'âge	Physique	Agression sexuelle	Psychologique	Socio-économique	Juridique	Total
11-20 ans	6%	10%	6%	1%	0%	6%
21-30 ans	24%	23%	23%	19%	28%	23%
31-40 ans	36%	34%	34%	37%	38%	35%
41-50 ans	28%	27%	27%	32%	23%	28%
51-60 ans	5%	6%	8%	8%	10%	7%
61-70 ans	1%	0%	1%	1%	2%	1%
71-90 ans	0%	0%	0%	1%	0%	0%
Totaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Rapportées à l'âge de la victime, les agressions sexuelles concernent davantage les plus jeunes, tandis que les agressions économiques et juridiques sont davantage le fait des plus âgées.

3.2. Relation de la victime avec l'agresseur

Dans cette analyse seul un agresseur a été pris en considération, dans la mesure où sauf agression en groupe, les agresseurs différents exercent des violences différentes.

Relation victime / agresseur	%
Mari	55,7
Ex-mari	13,2
Père	8,2
Frère	4,2
Petit ami, amant, ami	3,1
Fiancé	1,5
Mère	1,5
Chef de service	1,5
Sœur	1,3
Voisin	0,9
Aucune relation	0,9
Belle mère	0,7
Beau père	0,4
Fils	0,4
Collègue	0,4
Représentant de l'éducation ou de l'administration	0,4
Fille	0,0
Autre	5,1

Le mari et l'ex-mari se trouvent très largement en tête des agresseurs, suivi du père, du frère, du petit ami et du fiancé. Moins de 1% des agresseurs n'ont aucune relation avec la victime.

3.2.1. Relation victime/agresseur pour les femmes mariées

	Mariée avec acte	Mariée par fatiha	Séparée	Total mariées	Totaux
Mari	285	17	19	321	89%
Père	5	0	0	5	1%
Mère	3	0	0	3	1%
Belle mère	3	0	1	4	1%
Fils	2	0	0	2	1%
Frère	1	1	1	3	1%
Sœur	2	0	1	3	1%
Voisin	4	0	0	4	1%
Chef de service	2	0	0	2	1%
Autre	7	0	0	8	2%
Amis du mari	1	0	0	1	0%
Pas de réponse	2	0	0	2	1%
Total	317	19	22	358	100%

89% des femmes mariées sont agressées par le mari. Le pourcentage est le même que le mariage ait été conclu par Fatiha, avec acte ou encore que les époux soient séparés.

Les autres agresseurs sont en général des membres de la famille : père, mère, belle-mère... Dans 4 cas l'agresseur est un voisin et dans 2 cas un chef de service.

3.2.2. Relation victime/agresseur pour les femmes divorcées

Pour les femmes divorcées l'ex-mari apparaît comme un agresseur quasi exclusif : 51 femmes divorcées sur 53 sont victimes de leur ex-mari

3.2.3. Relation victime/agresseur pour les femmes célibataires

Pour les femmes célibataires, le type d'agresseur est plus varié. Le père domine, avec 31% des jeunes filles dont il est l'agresseur. Les petits amis, fiancés et ex petits amis, pris ensemble constituent 20% des agresseurs. Le frère vient ensuite, avec 16%. Les relations de travail : collègues, chef de service, représentant de l'éducation représentent ensemble 9% des agresseurs.

	Concubinage	Célibataire	Fiancée	Pas de réponse	Nombre Total	Taux
Ex petit ami	0	5	0	0	5	4%
Fiancé	0	1	4	0	5	4%
Petit ami	1	8	0	0	9	7%
Amant	1	2	0	0	3	2%
Ami	0	4	0	0	4	3%
Père	0	37	2	1	40	31%
Mère	0	2	0	0	2	2%
Beau père	0	1	0	0	1	1%
Frère	0	19	1	0	20	16%
Soeur	0	3	0	0	3	2%
Voisin	0	1	0	0	1	1%
Collègue	0	1	1	0	2	2%
Chef de service	0	6	0	0	6	5%
Représentant de l'éducation ou de l'administration	0	1	1	0	2	2%
Aucune relation	0	5	0	0	5	4%
Autre	0	16	2	0	18	14%
Pas de réponse	0	2	0	0	2	2%
Total	2	114	11	1	128	100%

3.3. Lieu de l'agression

Lieu de l'agression	Taux
Domicile conjugal	58%
Domicile de la victime	12%
Chez la famille	11%
Domicile de l'agresseur	7%
Rue	5%
Lieu de travail/lieu d'étude	5%
Lieu public	3%

Le domicile conjugal ou celui de la victime sont les principaux lieux où se déroulent les agressions.

4- VIOLENCE PHYSIQUE

On a vu que 68% des victimes subissaient des violences physiques. Cependant, la proportion varie selon les caractéristiques de la victime.

4.1. Prévalence de la violence physique selon les caractéristiques de la victime

4.1.1. Situation familiale

% DE FEMMES VIOLENTÉES PHYSIQUEMENT SELON LA SITUATION FAMILIALE

Situation familiale	Nbre	Total	Taux
Mariée avec acte	234	317	74%
Mariée par fatiha	17	19	89%
Séparée	16	22	73%
Célibataire	70	125	56%
Divorcée	29	53	56%
Veuve	4	7	57%
Concubinage	1	2	50%
Pas de réponse		1	0%
Ensemble	371	546	68%

Les femmes mariées sont plus que les autres victimes de violences physiques : 75% les subissent. Dans notre échantillon, les femmes mariées par Fatiha, semblent davantage violentées que les autres femmes mariées. Pour les femmes célibataires, divorcées ou veuves le pourcentage de femmes battues est de 56%.

4.1.2. Age et niveau d'instruction

L'âge intervient également : le pourcentage de femmes violentées physiquement décroît avec l'âge.

Il en est de même pour le niveau d'instruction : les femmes ayant un niveau d'instruction primaire sont plus violentées que celles ayant un niveau plus élevé. Cependant, les universitaires sont 58% à subir des violences physiques, soit proportionnellement un peu plus que les femmes ayant un niveau secondaire.

% DE FEMMES VIOLENTÉES PHYSIQUEMENT SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Niveau d'instruction	Total victimes	Dont victimes de violence physique	Taux
Sans	51	29	57%
Primaire	77	54	70%
Moyen	99	54	55%
Secondaire	153	81	53%
Universitaire	123	71	58%
Religieux	2	1	50%

4.2. Nature des violences physiques subies par les victimes

Nature de la violence physique	Nombre de cas	Taux (par rapport 546 victimes)
Coups et blessures	351	64
Séquestration	70	13
Poly traumatismes	63	12
Fractures	61	11
Strangulation	59	11
Torture	56	10
Tentative de meurtre	51	9
Brûlures	35	6
Kidnapping	23	4
Consommation forcée de drogue	10	2
Violence physique autre	27	5
Totaux	371	68

Les coups et blessures dominent le tableau des violences physiques. Ces coups sont suffisamment violents pour aboutir à des poly traumatismes dans 63 cas et à des fractures dans 61 cas. Les cas de séquestrations concernent 70 victimes. Enfin 51 d'entre elles sont victimes de tentative de meurtre. Dans les coups assénés aux victimes, les gifles, les coups de pieds et les coups de poing dominent. Mais l'agresseur utilise également un couteau, un bâton ou un balais, un outil de maison et dans un cas il a utilisé une arme à feu.

Instrument de l'agression	Nombre
Mains	267
Pied	233
Poing	90
Arme blanche	26
Bâton	11
Outils de maison	5
Dents	3
Arme à feu	1

4.3. Lieu de l'agression physique

AGRESSIONS PHYSIQUES SELON LE LIEU DE L'AGRESSION

Lieu	Nbre	Taux
Domicile conjugal	219	62%
Chez la famille	37	11%
Domicile de la victime	36	10%
Domicile de l'agresseur	19	5%
Rue	17	5%
Lieu public	13	4%
Lieu de travail/d'étude	11	3%

5- VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

Les violences psychologiques sont des « violences ordinaires » que beaucoup de femmes tolèrent. Pratiquement aucune ne s'adresse à un centre d'écoute pour cette seule raison, mais quand elle s'ajoute à d'autres. Mais presque toutes sont victimes de ce type de violence qui n'est certes pas innocente et empoisonne la vie de très nombreuses femmes.

5.1. Prévalence des violences psychologiques selon les caractéristiques de la victime

86% des femmes qui s'adressent aux centres d'écoute du réseau sont victimes de violences psychologiques.

Ce taux ne semble pas dépendre de la situation familiale de la victime, si ce n'est un taux légèrement supérieur à la moyenne chez les femmes mariées et notamment celles mariées par Fatiha.

% DE VICTIMES DE VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES SELON LA SITUATION FAMILIALE DE LA VICTIME

Situation familiale	Total victimes	Cas violences psychologiques	Taux
Mariée avec acte	316	280	89%
Mariée par fatiha	19	18	94%
Séparée	22	19	87%
Célibataire	125	108	86%
Divorcée	52	36	70%
Veuve	7	6	86%
Autre	3	2	67%
Ensemble	546	469	86%

Le niveau d'instruction de la victime n'est pas non plus très discriminant si on excepte un taux plus bas des femmes dont le niveau d'instruction est le plus bas et dont on peut se demander si elles ne sont pas simplement plus tolérantes à ce type de violence.

Niveau d'instruction de la victime	Total victimes	Cas de violences psychologique	Taux
Sans	51	29	57%
Primaire	77	59	77%
Moyen	99	61	62%
Secondaire	153	102	67%
Universitaire	123	86	70%
Religieux	2	1	50%

5.2. Nature des violences Psychologiques

Nature de la violence psychologique	Nbre	Taux (par rapport 546 victimes)
Insultes diffamation	393	72
Menace	286	52
Dévalorisation	244	45
Menace de coups	234	43
Abus de pouvoir (harcèlement moral)	226	41
Provocation	186	34
Menace d'expulsion du domicile conjugal	168	31
Menace de mort	158	29

Interdiction de sortir	134	25
Menace de divorce	129	24
Privation de contact social ou familial	126	23
Chantage	113	21
Accusation de folie	96	18
Accusation de débauche	81	15
Infidélité	73	13
Menace d'interdiction de travailler	70	13
Menace de brûlure	61	11
Menace de kidnapping d'enfant	56	10
Accusation de vol	43	8
Violation de domicile	38	7
Accusation d'infidélité	28	5
Interdiction de procréer	26	5
Kidnapping d'enfant	22	4
Tentative de mariage forcé	15	3
Mariage forcé	9	2

La violence psychologique revêt une infinité de formes et chaque victime en subit plusieurs. La violence la plus fréquente est l'insulte, la diffamation et la dévalorisation ainsi que les menaces les plus variées (de coups, de mort, d'expulsion du domicile, de divorce, de kidnapping d'enfant, d'interdiction de travailler), des accusations de débauche ou de vol, du chantage. On trouve aussi les interdictions de sortir et les privations de contact social ou familial. Enfin des Kidnapping d'enfant, des tentatives, parfois réussies, de mariage forcé, et des violations de domicile.

5.3. Lieu de l'agression

Lieu de l'agression psychologique	Nbre	Taux
Domicile conjugal	214	52%
Chez la famille	57	14%
Domicile de la victime	52	13%
Rue	25	6%
Lieu de travail/d'étude	24	6%
Domicile de l'agresseur	24	6%
Lieu public	15	4%

6. VIOLENCE SEXUELLE

193 des femmes qui se sont adressées au réseau sont victimes de violences sexuelles, soit 35%

6.1. Prévalence des violences sexuelles selon les caractéristiques des victimes

6.1.1. Prévalence des violences sexuelles selon la situation familiale

Curieusement, les femmes mariées et les femmes célibataires enregistrent la même proportion de violence sexuelle. On verra cependant qu'il ne s'agit pas des mêmes violences : en effet, chez les femmes mariées c'est le plus souvent une violence interne au couple : « viol conjugal », « violences dans les relations sexuelles » ou au contraire « non partage de la couche ». Chez les célibataires, le viol ou la tentative de viol, l'inceste, le harcèlement sexuel dominant.

Situation familiale	Total victimes	Cas de violence sexuelle	Taux
Mariée avec acte	316	115	36%
Mariée par fatiha	19	14	73%
Séparée	22	7	32%
Célibataire	125	43	34%
Divorcée	52	13	25%
Veuve	7	0	0%
Autre	3	1	33%
Ensemble	546	193	35%

6.1.2. Prévalence des violences sexuelles selon le niveau d'instruction des victimes

Niveau d'instruction de la victime	Total victimes	Cas d'agression sexuelle	%
Sans	51	7	14%
Primaire	77	12	16%
Moyen	99	22	22%
Secondaire	153	37	24%
Universitaire	123	31	25%
Religieux	2	0	0%

Le pourcentage des cas de violence sexuelle parmi les femmes qui s'adressent aux centres d'écoute est croissant avec le niveau d'instruction. Il est probable que les femmes les moins instruites n'osent pas dénoncer les violences sexuelles dont elles sont victimes, notamment celles de leur mari.

6.2. Nature des violences sexuelles

La moitié des cas de violence sexuelle relevés concernent des violences conjugales. L'importance de ce nombre montre le refus grandissant des femmes à tolérer des rapports sexuels conjugaux non désirés. Il montre à l'inverse que de nombreux hommes continuent à considérer que leur épouse doit se plier à leurs désirs sexuels, de gré ou de force.

Nature de la violence sexuelle	Nbre	Taux
Non partage de la couche depuis + de 4 mois	69	19%
Violence dans les relations sexuelles	65	18%
Viol conjugal	61	17%
Harcèlement sexuel	40	11%
Attouchement	34	9%
Tentative de viol	23	6%
Viol	20	5%
Inceste	13	4%
Incitation à la débauche	18	5%
Contamination volontaire mst	5	1%
Autres agressions sexuelles	19	5%
Proxénétisme	2	1%
Total	369	100%



Les agressions sexuelles unanimement considérées comme les plus graves à savoir le viol, l'inceste et le proxénétisme, touchent 6% de l'ensemble des victimes, soit 35 cas au total. Parfois les faits n'ont eu lieu qu'une seule fois, notamment les viols par un inconnu et également dans un cas d'inceste, mais, souvent, ils se sont répétés et ce même dans des cas de viol, l'agresseur exerçant dans ces cas là un chantage sur la victime pour l'obliger à céder à nouveau.

Les victimes de viol sont célibataires dans 14 cas, divorcées dans 5, mariée dans un cas.

Le violeur est le fiancé ou le petit ami dans 6 cas; l'ex-mari dans trois cas; un ami de la famille dans 2 cas; un voisin dans deux cas; une personne apparentée, un collègue (supérieur hiérarchique), un infirmier lors d'une hospitalisation, un commerçant du quartier, un policier dans l'enceinte du commissariat, chacun dans un cas. Dans notre échantillon de victimes le viol par un ou plusieurs inconnus n'est cité que par 2 victimes. Il est possible que dans ce dernier cas la victime s'adresse aux autorités plutôt qu'à un centre d'écoute.

Auteurs des viols	Nombre
Petit ami, ex-petit ami, fiancé	6
Ex-mari	3
Inconnu	2
Voisin	2
Fils d'amis de la famille	1
Amis du mari	1
Infirmier	1

Supérieur hiérarchique	1
Commerçant	1
Policier	1
Frère de la belle sœur	1
Ensemble	20

Les incestes qui sont dénoncés ont souvent eu lieu bien avant que la victime ne s'adresse au centre d'écoute : certains remontent à l'adolescence de la victime mais le poids de la douleur et de la honte de cette agression reste présent.

Les victimes d'inceste sont célibataires au moment des faits, mais une des victimes en parle après son mariage suivi de divorce quand le mari eut été informé de l'inceste.

Auteurs de l'inceste	Nombre
Père	8
Frère	2
Oncle	2
Grand père	1
Total	13

Beaucoup de cas d'inceste sont tus par les victimes. La mère, quand elle est au courant, tente dans certains cas de protéger sa fille contre le père incestueux, mais pas toujours. Certaines victimes dénoncent avec véhémence le refus de leur mère de les croire : elles sont traitées de menteuses et de dévergondées.

A noter dans le cas de proxénétisme ici dénoncé, que c'est le mari lui-même qui force son épouse à se prostituer.

6.3. Lieu de l'agression sexuelle

Lieu de l'agression sexuelle	Nbre	Taux
Domicile conjugal	71	61%
Lieu de travail/d'étude	7	6%
Rue	6	5%
Chez la famille	3	3%
Lieu public	3	3%
Domicile de la victime	11	9%
Domicile de l'agresseur	16	14%

7. VIOLENCE SOCIO-ÉCONOMIQUE

7.1. Prévalence des violences socio-économiques parmi les femmes violentées en fonction des caractéristiques de la victime

56% des femmes qui se sont adressées à un centre d'écoute se disent victimes de violences socio-économiques.

7.1.1. Situation matrimoniale

Ce sont les femmes mariées par Fatiha ou séparées qui sont les plus touchées, les veuves et les célibataires sont peu concernées.

Situation familiale	Total victimes	dont socio-économique	Taux %
Mariée avec acte	316	191	60%
Mariée par fatiha	19	17	89%
Séparée	22	16	73%

Célibataire	125	49	39%
Divorcée	52	32	62%
Veuve	7	2	29%
Autre	3	0	0%
Ensemble	546	307	56%

7.1.2. NIVEAU D'INSTRUCTION

Niveau d'instruction de la victime	Total victimes de violence	Dont socio-éco-nomique	%
Sans	51	16	31%
Primaire	77	23	30%
Moyen	99	36	36%
Secondaire	153	49	32%
Universitaire	123	35	28%
Religieux	2	0	0%

Comme cela était prévisible, les femmes ayant un niveau universitaire sont moins que les autres victimes de violences socio-économiques

7.2. Nature des violences socio-économiques

Nature des violences socio-économiques	Nbre	Taux
Privation de moyens d'existence	161	17%
Refus de paiement de la pension alimentaire	130	14%

Expulsion du domicile conjugal	116	13%
Abandon	100	11%
Accaparement des effets personnel	81	9%
Interdiction de se soigner	69	7%
Accaparement des propriétés	63	7%
Extorsion de salaire	54	6%
Logement non indépendant	53	6%
Interdiction de poursuivre des études	38	4%
Refus d'instruire les enfants	30	3%
Violence socio-économique autre	31	3%
Ensemble	926	100%

Privation des moyens d'existence, non paiement de la pension alimentaire viennent en tête. L'expulsion du domicile conjugal, dont les effets sont terribles sur les femmes et leurs enfants, surtout dans les cas de plus en plus fréquent où le père refuse de les héberger, concerne 116 femmes.

L'accaparement des biens: effets personnels, propriété, salaire est un problème fréquemment rencontré.

Enfin le fait de ne pas disposer d'un logement indépendant est considéré par 53 femmes comme une violence et se trouve en général à la source d'autres conflits.

8. VIOLENCE JURIDIQUE

8.1. Prévalence des violences juridiques parmi des femmes violentées en fonction des caractéristiques de la victime

56% des femmes qui se sont adressées à un centre d'écoute sont victimes de violences juridiques. Les femmes mariées par Fatiha, les femmes divorcées et les veuves sont nettement plus concernées par les violences juridiques que les femmes mariées.

Situation familiale	Total victimes	Dont juridique	Taux %
Mariée avec acte	316	71	22%
Mariée par fatiha	19	15	79%
Séparée	22	3	14%
Célibataire	125	33	26%
Divorcée	52	22	42%
Veuve	7	5	71%
Autre	3	2	67%
Ensemble	546	307	56%

Par contre le niveau d'instruction des victimes est peu discriminant.

Niveau d'instruction de la victime	Total victimes de violence	Dont juridique	Taux %
Sans	51	4	8%
Primaire	77	10	13%
Moyen	99	18	18%
Secondaire	153	17	11%
Universitaire	123	17	14%
Religieux	2	1	50%

Refus de reconnaître une paternité hors mariage	9	3%
Mariage non prouvé	8	2%
Polygamie	7	2%
Licenciement abusif	7	2%
Obligation de réintégrer le domicile conjugal	4	1%
Obligation de réintégrer le domicile familial	3	1%
Mariage avec une mineure	2	1%
Violence juridique autre	25	7%
Ensemble	337	100%

8.2. Nature des violences juridiques

Nature des violences juridiques	Nbre	%
Interdiction de travailler	51	15%
Vol de document d'identité	44	13%
Interdiction de réintégrer le domicile conjugal	32	9%
Divorce abusif	31	9%
Falsification des documents	31	9%
Interdiction de se marier	20	6%
Non enregistrement du mariage à l'état civil	19	5%
Non enregistrement des enfants à l'état civil	15	4%
Interdiction du droit de garde	15	4%
Interdiction de réintégrer le domicile familial	14	4%

Ce tableau des violences juridiques suscite les commentaires suivants

- L'interdiction de travailler représente une violence qui pèse sur 51 femmes, soit 10% de l'ensemble des victimes.
- Le vol de documents d'identités (44 cas) constitue une violence grave dans la mesure où il met la victime à la merci de l'agresseur et lui interdit tout déplacement.
- Le non enregistrement du mariage à l'état civil (19 cas), de même que le mariage non prouvé (8 cas) est avec le non enregistrement des enfants à l'état civil (15 cas) un des gros problèmes des femmes mariées par la Fatiha.
- Les femmes qui ont eu un enfant hors mariage et qui ont décidé de le garder plutôt que de l'abandonner à la naissance (accouchement sous X), se trouvent confrontées au problème de la reconnaissance en paternité, (9 cas). Il est important de signaler que face à ce refus de reconnaissance de paternité pour

des enfants nés hors mariage, la victime ne dispose en fait d'aucun recours. La possibilité de recourir à un test ADN pour confirmer (ou infirmer) la paternité est en effet refusée par le juge sauf si la plaignante peut prouver qu'il y a eu mariage par Fatiha avec témoins.

- Des femmes divorcées s'adressent aux centres pour contester le divorce dont elles ont été victimes (divorce abusif : 31 cas), ou encore pour se plaindre que le droit de garde ne leur ait pas été accordé (15 cas).
- Bien que la polygamie soit légale, les femmes la considèrent comme une violence.

9. TÉMOINS DE LA VIOLENCE

Témoins de la violence	Nombre de cas	%	% hors non réponse
Enfants de la victime	171	31%	39%
Personne ayant un lien avec la victime	86	16%	19%
Personne ayant un lien avec l'agresseur	54	10%	12%
Voisin	35	6%	8%
Connaissance de la victime	12	2%	3%
Collègue	10	2%	2%
Amie	10	2%	2%
Pas de témoin	64	12%	14%
Aucune réponse	104	19%	
Totaux	546	100%	

L'information concernant les témoins n'est pas relevée par les écoutantes dans près de 20% des cas.

Les enfants sont les témoins les plus fréquents des violences contre leur mère. Les autres sont des membres de la famille de la victime ou de l'agresseur et enfin les voisins. Dans 14% des cas il n'existe pas de témoin de la violence.

10. EFFETS DE LA VIOLENCE SUR LA VICTIME

10.1. Effets physiques

313 victimes ont présenté des effets physiques plus ou moins sévères suite aux violences subies. 65 ne signalent qu'un seul effet, 248 en signalent 2 et 136 trois.

Effets physiques de la violence	Nombre
Amputation	1
Avortement	2
Fausse couche	6
Grossesse	10
Handicap	11
Brûlure	12
Perte de la virginité	12
Saignement	14
Maladie chronique	18
Fracture	24
Égratignures	33
Blessure	140
Traumatisme	180
Douleur	234

Parmi ces effets certains résultent vraisemblablement de violences physiques : un cas d'amputation, 24 fractures, 12

brûlures, 11 handicaps, ainsi probablement que des cas de fausse couche (6). D'autres sont la conséquence de violences sexuelles : perte de virginité (12), grossesse (10), avortement (2)

10.2. Effets psychologiques

Pour 453 victimes des effets psychologiques ont été relevés, plusieurs le plus souvent : deux effets cités dans 414 cas et trois dans 326. La liste des troubles relevés se présente comme suit :

Effets psychologiques des violences sur les victimes	Nombre
Tentative de suicide	12
Perte de sommeil	19
Agressivité	31
Retrait de toute vie sociale	33
Hystérie	36
Perte de repères	46
Perte de toute volonté	47
Sentiment de honte et de culpabilité	62
Mauvaise estime de soi	93
Perte d'appétit	98
Dépression	183
Peur	216
Stress	317

Stress, peur et dépression sont les effets les plus répandus chez les victimes. Les sentiments de honte et de culpabilité et la mauvaise estime de soi sont également très répandus. Certaines victimes semblent en fait avoir complètement perdu pied : elles ont perdu tout repère et toute volonté, refuse toute vie sociale, perdent l'appétit et le sommeil. D'autres réagis-

sent à l'inverse par un surcroît d'agressivité. Enfin les tentatives de suicide ne sont pas rares.

10.3. Effets socio-économiques

Trois paramètres mesurent les effets socio-économiques de la violence sur les victimes, dont deux concernent les femmes qui travaillent.

On sait que dans notre population de victimes, 75 exercent un travail régulier et 27 un travail informel. Sur ce nombre, 48 ont été contraintes à un arrêt de travail, parfois de très longue durée, mais surtout 23, soit un quart environ ont perdu leur emploi.

L'autre effet, dont on sait qu'il est particulièrement grave en Algérie en raison du manque de structure d'hébergement mais surtout de la pénurie et du coût très élevé du logement, est constitué par la perte du domicile. Cette situation ne concerne pas moins de 48 victimes.

11. EFFETS DE LA VIOLENCE SUR LES ENFANTS

Les enfants sont on l'a vu les premiers témoins de la violence contre leur mère. De plus sans en être les témoins directs, ils peuvent en être les victimes.

NOMBRE DE VICTIMES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

Nombre d'enfants	0	1	2	3	4
Nombre de femmes	242	78	78	65	36

304 des victimes ont un ou plusieurs enfants, ensemble elles ont 874 enfants.

Dans 241 cas, des effets négatifs de la violence sur les enfants des mères violentées sont signalés. Dans 129 cas il est signalé au moins deux effets indésirables et trois (03) dans 72 cas.

Effet sur les enfants	Nbre	Taux
Handicap	4	1,7%
Délinquance	7	2,9%
Vagabondage	17	7,1%
Absentéisme	27	11,2%
Malnutrition	29	12,0%
Violence	54	22,4%
Difficultés scolaires	81	33,6%
Effets psychologiques	223	92,5%

Le tableau ci-dessus montre que les violences contre les femmes affectent gravement leurs enfants.

La scolarité de l'enfant est perturbée : 1/3 des enfants souffre de difficultés scolaires, 18% d'absentéisme ou de vagabondage.

La santé psychologique est largement perturbée et 22% deviennent violents; 7% donnent même dans la délinquance. La santé physique de l'enfant est touchée également du fait de la mauvaise nutrition et parce qu'ils sont eux-mêmes parfois victimes de la violence.

12. STRATÉGIES DE DÉFENSE DES VICTIMES

La majorité des victimes ont avant tout une stratégie d'évitement de la violence. Quelques unes assez peu nombreuses tiennent tête et même rendent coup pour coup. Un troisième groupe adopte une stratégie intermédiaire.

Stratégies d'évitement	Nombre
Évitement de toute situation déclenchante	242
Soumission	159
Mutisme	142
Total	543

Le plus grand nombre de victimes adoptent une stratégie d'évitement, voire de soumission muette à la violence.

Stratégie intermédiaire	Nombre
Met en sécurité les enfants	83
Met en sécurité les papiers	33
Dialogue	141
Total	257

Mettre en sécurité enfant et papiers et tenter de dialoguer avec l'agresseur, telles sont les stratégies de certaines victimes

Stratégies offensives	Nombre
Tient tête	89
Agresse	47
Total	136

Les victimes qui cherchent à tenir tête à leur agresseur sont nettement les moins nombreuses.

13. DEMANDES EXPRIMÉES PAR LES VICTIMES

Type de demande	Nombre
Conseil juridique	296
Orientations	278
Soutien psychologique	273
Hébergement	48
Poursuivre le mari	26
Aide médicale	20
Soutien matériel	19
Aide sociale	18
Réconciliation	17
Médiation	15
Groupe de parole	8
Réinsertion	4
Total	1.022

Les demandes exprimées par les victimes sont l'illustration de ce paradoxe, fréquent en réalité dans la sphère sanitaire et sociale, où l'offre crée la demande et non l'inverse. Conseil juridique, orientation et soutien psychologique représentent les services offerts par les centres d'écoute.

Les demandes d'hébergement viennent en quatrième position. On remarque qu'elles sont adressées d'abord aux associations qui disposent à la fois d'un centre d'écoute et d'un centre d'hébergement, à savoir SOS Femmes en détresse et Rachda, toutes deux à Alger.

Cependant, 24 demandes d'hébergement, soit la moitié, sont recensées dans des wilayate où il n'existe pas de centres, ni association ni public, consacrés à l'hébergement de femmes victimes de violence. Il est évident que les besoins en centre d'hébergement pour des femmes victimes de violence sont beaucoup plus importants que ceux qui sont relevés par les centres d'écoute : il en est pour preuve le nombre de récits où la femme se retrouve expulsée du domicile conjugal et ne trouve pas de lieu pour l'accueillir.

Or, actuellement, il n'existe que 4 centres, d'hébergement pour femmes victimes de violence, pour toute l'Algérie. Deux sont à Alger et relèvent d'associations. Rappelons que ces centres associatifs ne bénéficient pas de subventions publiques, en dépit de leur caractère manifeste d'utilité publique, et se trouvent fréquemment obligés, faute de moyens, de limiter le nombre de personnes accueillies voire de fermer à certaines périodes.

Outre ces centres associatifs il n'existe que deux établissements publics dédiés aux femmes victimes de violence à Bou Ismaïl et Tlemcen. En cas d'urgence les femmes violentées sont orientées vers des centres «Diar er rahma», ou vers des centres pour personnes âgées, lesquels ne répondent pas aux besoins de reconstruction personnelle ni de réinsertion sociale des victimes.

DEMANDES D'HÉBERGEMENT SELON LE CENTRE D'ÉCOUTE

CENTRE	LOCALISATION	DEMANDES D'HÉBERGEMENT
SOS Femmes en détresse	Alger	17
Kahina, (association Rachda)	Alger	7
Maison Nedjma (association Rachda)	Constantine	7
AFEPEC	Oran	4
SOS Nour	Annaba	4
B'net el Kahina	Tebessa	4
LPSJE	Tizi Ouzou	3
FARD	Oran	2
Ensemble		48

De nombreuses femmes demandent un appui pour poursuivre leur mari en justice (26 cas), un nombre moindre cherchent à obtenir une médiation.

4 à 5% des femmes émettent des demandes d'aide médicale, matérielle ou sociale.

L'analyse des violences montrent que la principale violence est une violence conjugale. Plus largement, il faudrait parler de violence dans le couple, que celui-ci soit marié, divorcé, fiancé ou vive en concubinage.

A l'intérieur de ce groupe de violence, il faut signaler la situation de grande fragilité où se trouvent les femmes mariées par la Fatiha : non seulement elles rencontrent les problèmes juridiques liés à ce type d'union (mariage non prouvé et non enregistrement des enfants à l'état civil), mais elles sont également victime plus fréquemment que toutes les autres

de toutes les sortes de violence (physique, psychologique, sexuelle et socio-économique). Il est probable que le recours à ce type de mariage soit plus fréquent dans des situations de plus grande fragilité de la femme; autrement dit se marient par Fatiha des femmes qui, pour des raisons diverses, ne sont pas en mesure de défendre leurs droits. Ainsi, certaines sont des femmes divorcées avec enfant; une autre a un passé chargé (ancienne prostituée); une s'est unie à un homme déjà marié et père de 5 enfants qui la force à se prostituer...

Pour autant que les biais de sélection des cas relevés par le réseau autorisent des conclusions, il est possible en effet, malgré le fait que le questionnaire ne relève pas systématiquement les éléments pertinents, de pressentir quelques facteurs qui seraient facteurs de risques.

Ainsi, parmi les femmes victimes de violence :

- un nombre important a subi des traumatismes dans l'enfance : victimes de violence, enfant abandonné,...
- plusieurs signalent un handicap physique...
- plusieurs ont fait des études plus longues que leur agresseur
- plusieurs femmes travailleuses ont un mari, ou un père pour les célibataires, au chômage
- les femmes SDF sont à très haut risque de violence
- nombre des femmes remariées ont dû accepter un remariage à problème

Une comparaison rapide des violences contre les femmes telles qu'elles apparaissent dans les cas reportés par le réseau et des études faites dans d'autres pays montre des points communs et quelques différences.

Les points communs sont :

- Place dominante des violences conjugales, de la part du mari, de

l'ex-mari : du fiancé et du petit ami, sur l'ensemble des violences.

- Existence de frustrations chez l'agresseur : chômage, mari ayant un niveau inférieur à celui de la femme...

Les différences résident :

- dans la moindre facilité des femmes algériennes à quitter un conjoint, ou même un fiancé violent du fait de raisons aussi bien économiques : femmes ne travaillant pas, difficultés pour trouver logement que sociales : position de la femme mariée socialement valorisée
- dans la situation très dure faite en Algérie aux femmes ayant des enfants hors mariage

Enfin, si en Europe les femmes vivant en concubinage sont plus susceptibles de subir des violences que les femmes mariées, en Algérie ce sont les femmes qui sont mariées par Fatiha qui présentent des facteurs de risque.

RÉSEAU BALSAM



CidDEF



NEDJMA



Rachda



LPSJE

SOS femmes en détresse

AFEPEC

SOS NOUR

B'NET KAHINA TÉBESSA

UGTA CONSTANTINE

CENTRE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DE ANNABA

FARD

CISSM

EXTRAIT DU RAPPORT D'ÉVALUATION

PROJET DE SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES LOIS, POLITIQUES ET PLANS D'ACTION EN VIGUEUR RELATIFS A LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES.

DR NADIA BELLAL, CONSULTANTE

EVALUATION

Pertinence

Depuis sa formulation en 2007, le projet reste très pertinent et correspond encore à un besoin bien réel d'information sur la Violence Contre les Femmes (VCF), l'objectif spécifique est la mise en place d'un outil fiable et crédible pour rendre visible la VCF avec un ciblage des violences les plus fréquentes, en vue de plaider auprès des pouvoirs publics et la société pour qu'ils entreprennent des actions, des programmes visant une meilleure prise en charge des VCF, et qu'ils soutiennent activement la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Violence Faite aux Femmes (SNLCVCF).

Trois résultats sont attendus. Ils sont clairs, précis et cohérents :

✓ Résultat 1 : Une base de données et une analyse de celle-ci sont réalisées sur la VCF à partir des principaux centres d'écoute/accueil dirigés par des ONG, au nombre de 12 et qui sont répartis dans différentes villes et régions du pays.

✓ Résultat 2 : Un réseau des centres d'écoute est mis en place à partir de cette base de données.

✓ Résultat 3 : Les membres de ces centres d'écoutes ont leurs capacités renforcées en matière d'écoute, de production de données fiables.

Ils soutiennent bien l'objectif spécifique et s'intègrent totalement dans le but avancé qui est de contribuer à soutenir la mise en œuvre des lois, politiques et plans d'action en vigueur relatifs à la violence faite aux femmes. En outre, ce projet s'inscrit dans les politiques et programmes, en particulier dans la SNLCVCF. Les parties prenantes qui sont ici les ONG/Centres d'écoute sont bien identifiées et leurs besoins en renforcement de capacités s'est fait selon une approche participative (PV des différentes réunions de coordination).

Efficiences

La gestion du budget se fait totalement par le CIDDEF. Des transferts d'allocations budgétaires ont été faits d'une activité à l'autre pour mieux adapter le budget aux activités du projet. Cette flexibilité de la gestion a permis de renforcer particulièrement le résultat 3 du projet.

Efficacité

Les résultats attendus du projet ont tous été atteints : la base de donnée existe et est fonctionnelle, le réseau est mis en place et les parties prenantes ont vu leurs capacités renforcées.

Durabilité

L'après projet s'appuie sur l'appropriation de ses acquis par le partenaire institutionnel qui à terme aura les capacités et les outils nécessaires pour l'accomplissement de ces missions futures.

Ce projet a permis d'obtenir des résultats extrêmement intéressants grâce à la base de données, réussie grâce aux efforts du CIDDEF et du réseau Balsam. Ces résultats intéressent le mouvement associatif mais aussi grandement le Ministère Délégué Chargé de la Famille et de Condition Féminine (MDCFCF) promoteur de la SNLCVCF. Ceci laisse présager d'un soutien de la part du gouvernement, ouvrant ainsi au réseau Balsam la possibilité de grandir et de durer dans le temps.

Le bémol concernant la pérennité du réseau Balsam est la jeunesse des centres d'écoute qui bien qu'ils se soient approprié le projet techniquement, ne sont pas encore capables d'en assurer ni le fonctionnement et encore moins le financement. Un renforcement des capacités en mobilisation des ressources devrait être envisagé.

Impact (indications)

Il est difficile de parler d'impact sur un projet aussi court, néanmoins il semble évident que les 571 cas enregistrés de la base de données pourront être très bientôt être publiés dans le deuxième fascicule des résultats et représenteront un exemple et une base d'inspiration pour d'autres systèmes d'information sur la VCF, comme ceux du secteur de la justice, de la police, de la santé et.... du MDCFCF. Il reste que le CIDDEF est reconnu aujourd'hui comme un acteur incontournable de la lutte contre la VCF tant par les ONG que les institutions dont le chef de file gouvernemental est le MDCFCF. La base de données est une réalisation scientifique, encore perfectible il est vrai, mais qui représente une avancée certaine dans le domaine des systèmes d'information en matière de violence contre les femmes.



LES CENTRES D'ÉCOUTE, DU RÉSEAU NATIONAL BALSAM, OFFRENT UN CADRE DE PAROLE AUX FEMMES EN DIFFICULTÉ. LEUR MISSION EST DE SOUTENIR ET AIDER LES FEMMES VICTIMES DE TOUT TYPE DE VIOLENCE.

Les Centres d'écoute assurent :

- L'écoute et l'orientation par téléphone.
- Un soutien et un suivi psychologique.
- Des conseils juridiques.

Les centres d'écoute soutiennent les femmes en détresse avec des conseils sur le plan administratif et judiciaire : travail, études, divorce, héritage, etc...

Les centres d'écoute téléphonique permettent une aide à distance de n'importe quel point du territoire, ce moyen garantit l'anonymat absolu et la liberté des appelantes. Certains centres prennent en charge l'accueil, en consultation directe des femmes qui s'y adressent.

Les psychologues des Centres d'écoute aident les femmes à verbaliser et à avoir une image plus construite d'elles mêmes et à rejeter la violence comme une fatalité.

Les juristes des Centres d'écoute guident les femmes dans le domaine juridique et les informent de leurs droits. Elles assurent la rédaction des requêtes et le suivi de la procédure.

LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES N'A PAS UNIQUEMENT DES CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES, PHYSIQUES, ET SOCIALES TRÈS DRAMATIQUES POUR LES FEMMES, ELLE ENTRAÎNE DES EFFETS TRÈS SÉRIEUX ET DÉSTABILISANTS DANS LA SOCIÉTÉ ENTIÈRE.

TOUTE FORME DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES EST INACCEPTABLE !



RECOMMANDATIONS

JURIDIQUES :

→ PÉNALISER LES VIOLENCES CONJUGALES.

→ Interdire le mariage par Fatiha sans inscription préalable à l'état civil.

→ RENFORCER LE DROIT AU LOGEMENT en cas de divorce ou de séparation.

→ PRENDRE DES MESURES JURIDIQUES PE - METTANT L'ÉLOIGNEMENT DE L'ÉPOUX OU EX - ÉPOUX AGRESSEUR, pour la protection de la femme et des enfants.

→ INSTAURER, EN CONCERTATION AVEC DES ASSOCIATIONS SÉRIEUSES, LES RÈGLES PERMETTANT DE CONFÉRER À UNE ASSOCIATION LE CARACTÈRE **D'UTILITÉ P - BLIQUE**. PRÉVOIR POUR LES ASSOCIATIONS DÉCLARÉES D'UTILITÉ PUBLIQUE DES RÈGLES DE **FINANCEMENT RÉGULIER SUR BUDGET DE L'ÉTAT OU DES COLLECTIVITÉS LOCALES**.

→ PROLONGER LA GARDE PAYANTE DES P - PILLES DE L'ÉTAT AU-DELÀ DE LA MAJORITÉ DE CES DERNIERS (JUSQU'À CE QU'ILS TR - VAILLENT OU QU'ILS SE MARIENT).

SOCIALES :

→ FAVORISER LA CRÉATION DE CENTRES D'H - BERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VI - LENCE, QU'ILS SOIENT ASSOCIATIFS OU PUBLICS.

→ INSTAURER DES NUMÉROS VERTS À ME - TRE GRATUITEMENT À DISPOSITION DES CE - TRES D'ÉCOUTE.

→ ORGANISER AU NIVEAU LOCAL (APC/W - LAYA) DES CONCERTATIONS PÉRIODIQUES (TR - MESTRIELLES) ENTRE TOUS LES ACTEURS, P - BLICS ET PRIVÉS, CONCERNÉS PAR LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES CONTRE LES FE - MES : POLICE, ASSOCIATION, COLLECTIVITÉS

LOCALES, DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, SERVICES ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ AVEC LES OBJECTIFS SUIVANTS :

○ ÉVALUER L'AMPLEUR DES CAS PAR LA MISE EN COMMUN DES DONNÉES R - CUEILLIES PAR LES DIFFÉRENTS INTERV - NANTS.

○ METTRE EN ÉVIDENCE LES PROBL - MES LIÉS À LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES.

○ DÉGAGER LES MOYENS MAT - RIELS, HUMAINS, RÉGLEMENTAIRES ET/ OU ORGANISATIONNELS NÉCESSAIRES À L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION.

EDUCATIVES :

→ NE PAS ÉCRASER LES GARÇONS SOUS LE POIDS D'UN DEVOIR DE PROTECTION VIS-À-VIS DES FILLES.

→ LEUR APPRENDRE À GÉRER LEURS FRU - TRATIONS (PAR EXEMPLE EN NE CÉDANT PAS À TOUS LEURS DÉSIRES).

→ APPRENDRE AUX PETITES FILLES QU'ELLES ONT DES DROITS ET DOIVENT LES FAIRE RE - PECTER.

FORMATION DES PROFESSIONNELS :

→ Médecine générale :

DÉTECTION ET IDENTIFICATION DES SÉVICES PHYSIQUES ET SEXUELS ENVERS LES FEMMES ET LES ENFANTS.

→ Psychologie :

FORMER LES PSYCHOLOGUES À L'ÉCOUTE; LES AIDER À DÉPASSER LES TABOUS SOCIAUX.

ANNEXE

COMPTE RENDU DE LA PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

RÉSEAU BALSAM

Après avoir souhaité la bienvenue et remercié les participantes pour leur présence, Maître Nadia Aït Zaï a exposé le projet de la base de données du réseau «BALSAM» qui est mené en partenariat avec l'UNIFEM :

«L'UNIFEM nous accompagne dans la constitution d'une base de données sur les femmes victimes de violence, une base de données que construisent les centres d'écoute. Dans ce projet, le CIDDEF est prestataire de service. La base a été développée par un informaticien, d'après un questionnaire commun au réseau.

La base est alimentée par les centres d'écoute à l'aide de questionnaires et elle est centralisée au niveau du CIDDEF.

C'est à partir de ces questionnaires, une fois exploités, que l'analyse des premiers résultats a été donnée dans ce rapport préliminaire. Ce travail n'a pu être fait qu'au bout de cinq mois d'alimentation du questionnaire.

A ce jour, nous sommes à trois cent questionnaires, nous avons déjà neuf centres d'écoute et nous allons bientôt être une dizaine de centres à travailler et à prendre en charge tous les aspects de la violence.

Cette restitution des premiers résultats est l'œuvre des centres d'écoute déjà existants, c'est leur travail et je pense que Marie France Grangaud vous le dira encore mieux que moi».

MME GRANGAUD

Chargée de l'animation du réseau et de l'exploitation des résultats

L'aventure a commencé par l'élaboration d'un canevas d'écoute commun à tous les centres du réseau. Cette élaboration est passée par plusieurs étapes. Le canevas initial a été fait en 2008 et, pour le réaliser, nous nous sommes beaucoup inspirées de l'expérience marocaine, qui nous avait précédées dans ce domaine. Nous avons utilisé le canevas d'ANARUZ comme point de départ et nous l'avons ajusté à la situation algérienne. Nous l'avons testé, puis avons rediscuté son contenu.

Les modifications demandées par les centres d'écoute n'ont jamais concerné la taille du questionnaire qui comporte cinq pages, mais il a été demandé de clarifier le contenu et de le préciser. Un problème de terminologie s'est posé comme dans tous les canevas; il n'est découvert qu'en l'utilisant.

Après les modifications, nous nous sommes réunies encore une fois pour affiner le contenu du canevas. Nous avons continué à réfléchir à son amélioration. Les juristes par exemple ont tendance à retenir dans un cas de violence des violences ce qui le qualifie juridiquement, or ce n'est pas le but de ce canevas.



Il est vrai que tout compte rendu est une interprétation, mais celui-ci doit se faire le plus fidèlement à la manière dont les victimes expriment leurs problèmes.

Nous avons été bien aidées, pour l'exploitation des questionnaires, par le petit encart qu'utilisent les écoutantes pour parler librement et qui raconte l'histoire de la personne. Je dois dire que ces histoires de vie que nous avons utilisées dans le document, sont plus importantes pour comprendre et pour rentrer dans les histoires de femmes que le questionnaire lui-même.

Cela nous a permis d'avoir un écho des souffrances et du vécu de chacune d'entre elles.

Le travail technique a été fait par un informaticien, il consistait à mettre le questionnaire sous forme de base de données.

Concernant la manière dont sont recueillies les données, il faut savoir que les écoutantes « écoutent » mais ne font pas cette écoute sous forme d'interrogatoire; elles se rappellent les questions qui sont traitées dans le questionnaire, elles prennent des notes, puis les rapportent sur le canevas de la base de données. Elles peuvent le faire directement sur le micro parce que ce sont des réponses déroulantes. Pour le côté technique de ce travail, les écoutantes ont été formées, plusieurs formations ont eu lieu comme vous l'avez constaté.

Nous avons constitué le réseau en demandant à chaque centre de nous envoyer une déléguée, de façon à ce que nous ayons quelqu'un qui puisse être notre correspondant, qui puisse répercuter tout cela sur les autres écoutantes éventuelles. Ce travail d'animation a été très stimulant.

Cette mise en réseau a permis de mettre en évidence le travail fait par les écoutantes des centres mais aussi de multiplier l'échange d'expériences, dans l'objectif de mieux cerner les violences en cumulant des données dans l'espace et dans le temps.

Diffuser ces données permettra de disposer ensuite d'une base de plaidoyer, qui aura pour but de réduire les violences, de les prévenir et de trouver un moyen pour aider les victimes.

Les centres d'écoute listés dans le dépliant sont très variés : il y a ceux qui, comme SOS Nour qui font de l'écoute pour toute personne en difficulté, d'autres qui sont dédiés aux femmes et aux enfants ou seulement aux femmes. Certains centres assurent des écoutes téléphoniques anonymes pour les femmes en difficulté. Dans d'autres centres d'écoute, les femmes victimes sont reçues aux guichets ou entendues au téléphone.

C'est de cette manière que cela se passe au centre d'Oran, trois personnes font de l'écoute téléphonique, tandis que les autres reçoivent les femmes au guichet.

Le mode de fonctionnement, de recrutement et de formation des écoutantes est différent d'un centre à l'autre. Tous ces détails sont cités dans le document qui vous est remis. L'intérêt de cette diversité pour les centres d'écoute est que cela leur permet d'avoir des échanges très intéressants, justement parce qu'elles viennent d'horizons différents.

Le rapport a été réalisé à partir de 147 cas de violences, concernant la période exploitée, mais aujourd'hui nous avons dénombré plus de 300 cas.

Il est vrai que 147 cas, ce n'est pas énorme...

Pour le moment nous avons des résultats qui sont intéressants, nous ne pouvons pas dire qu'ils soient une représentation significative de la violence. De toutes les façons, le travail que nous menons n'est pas une enquête de prévalence.

De toute façon dans le réseau de centres d'écoute, nous ne citons ni leurs noms ni leurs adresses, les victimes restent anonymes. C'est un élément intéressant, parce que les centres d'écoute permettent aux femmes de dire les choses qu'elles n'ont jamais dites auparavant; l'écoute anonyme leur permet vraiment de parler de cas d'une violence incroyable; je pense que c'est dans les centres d'écoute anonyme que cette violence arrive à s'exprimer.

Vous trouverez aussi l'analyse des caractéristiques des victimes, des agresseurs, des agressions, et les effets de toutes ces différentes violences.

Voici un bref résumé des résultats :

Les victimes ont entre 25 et 44 ans; Elles sont en majorité instruites. Cela démontre que personne n'est à l'abri des violences, même celles qui ont un niveau universitaire la subissent. Mais celles qui viennent en parler, sont celles qui ont les mots pour le dire; Les femmes qui ont un certain niveau d'instruction, osent en parler et peuvent parler. Ces chiffres donc, détruisent l'image qu'on se fait de la femme battue.

Les 2/3 de ces victimes de violence sont des femmes mariées, 12% sont divorcées et 23% sont célibataires. C'est ce que vous trouverez dans notre échantillon d'écoute.

77% des femmes violentées ne travaillent pas, y compris les universitaires. Nous percevons que c'est un des problèmes qui nous revient assez souvent.

Les femmes violentées ont toujours un ou plusieurs enfants, qui sont âgés de un à neuf ans, c'est ce qui ressort dans notre échantillon. Il est important de le savoir, parce que ces enfants sont aussi victimes de ces violences.

Les violences intra-conjugales sont les plus fréquentes. Les enfants sont donc témoins de ces violences et il arrive qu'eux même les subissent. La présence des enfants astreint ces mamans à rester et à subir, car sans eux, elles auraient quitté le domicile conjugal.

Il existe très peu de centres où ces femmes pourraient être prises en charge, si elles décidaient un jour de quitter leur mari, donc le domicile conjugal. Il n'y en a que deux ou trois à Alger.

Voici un tableau type qui rassemble les cas les plus fréquents :

La victime est une femme au foyer, mariée avec deux enfants, elle a 32 ans, elle a suivi des études secondaires, elle ne travaille pas, elle habite un appartement dans une grande ville. La victime est battue, insultée, terrorisée par son mari depuis plusieurs années.

es grandes villes sont très représentées dans notre échantillon et cela est dû au fait que les centres d'écoute y sont implantés. Mais ce qui est très intéressant, c'est que même au dehors des grandes villes la violence existe.

Grâce au centre d'écoute de Tizi-Ouzou où les écoutantes font des activités à l'extérieur de la ville, nous nous sommes aperçues que la violence se trouve partout. Finalement ce phénomène qu'est la violence nous le rencontrons partout, dans les grandes villes, dans les villages, dans les haouchs. Je pense que plus l'écoute s'élargira plus nous nous apercevrons qu'en fait aucune femme n'est épargnée.



Il existe plusieurs types d'agresseurs. Il y a le conjoint ou l'ex conjoint, qui est le premier agresseur quand il s'agit de violence intraconjugale et ce, jusqu'à 95% des cas. Ensuite, il y a le père et le frère avec chacun 10% des agressions; Il ya aussi des agresseurs dans la famille proche, cousin, oncle. Ensuite viennent les membres de la belle famille. Sur les 147 cas il n'y a que 3 agresseurs étrangers qui n'ont aucun lien avec la victime.

Nous ne sommes pas très originaux dans ces statistiques, ce sont les résultats de presque toutes les études. C'est plutôt rassurant, cela veut dire que nous avons un échantillon qui est assez bien représentatif de la violence ordinaire en Algérie.

L'agresseur « type » est un homme marié, âgé de plus de 45 ans, au niveau d'instruction moyen et c'est un employé. Ce qui est important est que nous avons découvert que les hommes qui sont représentés dans nos échantillons ont un niveau d'instruction inférieur à celui des femmes globalement, et au cas par cas. C'est une des questions que nous nous posons : Comment se fait-il que dans la société où nous vivons, les filles réussissent leurs études mieux que les garçons et au final se retrouvent dans des situations difficiles à gérer.

En ce qui concerne les violences nous avons pris un canevas dans lequel il y a cinq types de violences identifiées : physiques, sexuelles, psychologiques, socio- économiques et juridiques.

Du point de vue de la définition ce sont les violences physiques qui viennent en tête. Elles sont les plus fréquentes et les plus faciles à identifier. Les blessures sont visibles. Il ya des coups qui sont donnés avec des instruments tels que bâtons, couteaux....

Cette violence physique n'est pas anodine, avec des fractures dans 13 cas, il y a des traumatismes dans 8 cas. Nous n'avons rien en ce qui concerne les décès. Il y a des violences qui sont très sévères et celles-ci durent depuis plus d'une année dans 2/3 des cas.

Les violences psychologiques accompagnent en général les violences physiques, c'est la violence ordinaire si j'ose dire, les insultes, les menaces de tous genres : de mort, de kidnapping d'enfant, de renvoi. Les remarques dévalorisantes, les chantage, les accusations variées telle que : l'infidélité, le vol. Puis les interdits : interdit de sortir, de voir sa famille, de voir ses amis.

Le nombre d'interdits est impressionnant, parce que les écoutantes nous ont rajouté des interdits auxquels nous n'avons pas pensé. Et ceux-ci se déclinent sur 32 pages.

La violence ordinaire n'exclut pas les autres formes de violence physique. Les violences sexuelles sont moins nombreuses, nous n'en avons «que» 69 cas, mais elles sont d'une extrême gravité.

C'est surprenant que dans un si petit échantillon nous ayons autant de cas de violences sexuelles graves.

Dans les 150 cas, nous avons 6 viols et 7 tentatives de viol ainsi que 7 cas d'inceste. Dans deux cas c'était le père, dans deux autres cas c'était l'oncle, un cas le grand père, deux cas le frère....

Ces incestes, c'est ce qui m'a le plus tourmentée. La famille est censée protéger, mais dans certains cas c'est elle qui agresse, et gravement. On sait que l'inceste est l'agression dont on se relève le moins bien, qui a le plus d'effets par la suite. Ce n'est peut-être pas représentatif, mais, nous avons eu le cas

d'une femme qui est arrivée et qui a dit : «je suis partie, j'ai quitté mon mari parce qu'il vient d'abuser de ma petite fille handicapée et il abusé aussi de ma belle fille». Ce qui retient l'attention, c'est de voir que les langues se délient. Ainsi, des femmes viennent dénoncer des cas d'inceste alors que l'on croyait qu'elles allaient les passer sous silence.

Moins grave peut être, mais significatif ce sont les cas d'agression sexuelle dans le couple. Cela veut dire une chose : les femmes ne supportent plus d'être victimes de viol conjugal ni être victimes de violences dans leurs relations sexuelles. Un résultat intéressant à étudier.

Les violences juridiques regroupent des cas où les femmes n'arrivent pas à obtenir l'application des règles de justice, ou alors, des cas, la justice ne les protège pas.

Par exemple dans les violences juridiques, il y a énormément de cas où il y a des difficultés à faire appliquer les clauses du divorce : le non versement de la pension alimentaire, un cas très fréquent, puis les problèmes de garde d'enfants, de logement. Les femmes considèrent comme violence les cas de polygamie que la loi tolère, et aussi le divorce abusif.

Les violences socio-économiques me posent un petit problème. Par exemple, par manque de moyens, la personne vit chez ses beaux parents, ou encore la famille ne dispose pas de moyens de subsistance. Serait-ce une violence ou un facteur favorisant les violences tout simplement ? Quelquefois, le mari n'y peut rien, il n'a pas les moyens de se loger ou de nourrir sa famille.

D'autres cas sont des violences caractérisées, parce que volontaires : des abandons, des expulsions du domicile conju-

gal ou parental. Il ya des agresseurs qui s'accaparent des biens appartenant à leur victime, ils prennent leur salaire, leurs bijoux, etc.

Pour les femmes qui sont battues, les effets de cette violence sont les blessures, des douleurs, des traumatismes divers. Presque toutes les victimes souffrent de stress, d'angoisse, de dépression qui peut aller jusqu'au suicide. Très souvent également elles expriment un sentiment de honte. Certaines vivent aussi le retrait de toute vie sociale.

Nous avons rencontré des enfants traumatisés, ils accusent des retards scolaires alors qu'ils travaillaient bien, il y a ceux qui manquent l'école, il y a ceux qui deviennent brutaux, conséquences de la violence qu'ils subissent.

Face à la violence, les femmes se font petites et évitent de déclencher la colère du mari. C'est la majorité et on les comprend. Pourtant dans bon nombre de cas, des femmes ont une défense active : elles mettent à l'abri les enfants, elles mettent à l'abri les papiers, elles cachent leurs affaires. Il arrive aussi que les femmes essaient de dialoguer parce que parler, disent-elles «c'est mieux que de se taire».

Il y a celles qui grâce au travail d'écoute arrivent à prendre des décisions - car le centre d'écoute n'est pas là pour prendre des décisions à leur place, mais en les écouter raconter parfois l'insupportable-. J'ai le cas terrible d'une femme qui a été violée à plusieurs reprises par les collègues de son mari, avec son assentiment : c'est une histoire horrible... Elle s'est adressée à un centre d'écoute anonyme; les écoutantes ont gardé le contact avec elle et finalement, elle a pris la décision de fuir cette situation.



DEBAT

MAÎTRE NADIA AÏT ZAÏ OUVRE LE DÉBAT

Vous venez d'avoir un aperçu sur les premiers résultats, nous avons omis de vous dire que les écoutantes ont choisi de nommer le réseau «BALSAM», qui veut dire un baume à mettre sur les plaies et les blessures.

Le réseau BALSAM est à l'origine de ces premiers résultats, c'est le travail des écoutantes que Mme Grangaud vient de vous présenter. Cette présentation peut susciter un débat. Je vous laisse la parole, posez des questions cela aidera à enrichir le débat. Nous faisons ce travail en réseau, nous avons avec nous des professionnels. Les associations qui travaillent sur ce sujet peuvent nous apporter une aide, elles pourront ainsi rejoindre le réseau, car celui-ci reste ouvert à tous.

Nous sommes là pour améliorer le travail et pour dénoncer une violence qui est souvent tue, cette violence restera taboue si nous n'arrivons pas à la sortir de la sphère privée, quoique même les espaces publics deviennent de plus en plus violents envers les femmes...

Je vous donne la parole pour en débattre.

VOICI DONC LA RÉACTION DES PARTICIPANTES

MAÎTRE SADDAT PREND LA PAROLE:

Je remercie Mme Grangaud pour le brillant exposé qu'elle a réalisé. Néanmoins j'ai deux remarques à faire :

1er remarque : les propos de cet exposé nous montrent ce qu'il faut faire pour appréhender le phénomène de la violence : J'ai cru comprendre que l'aspect juridique n'avait aucun intérêt, or contrairement à cela, pour appréhender le système de la violence, la qualification juridique est d'une extrême importance.

Pourquoi est-elle très importante ?

Si nous devons apporter un appui à la femme victime de violences, forcément nous devons lui conseiller de recourir à la justice, et pour recourir à la justice, la qualification juridique est d'une extrême importance. Le législateur algérien a fait ce qu'on appelle une classification des infractions. Il y a celle qu'on appelle une simple contravention dont l'examen sera soumis au juge de simple police et donc forcément la condamnation est minime. Il y a celle qu'on appelle des délits : Les délits sont soumis au juge de correctionnelle et donc la condamnation est un peu plus sévère.

Il y a en plus des violences, des sévices et des mauvais traitements qui peuvent être traités par un juge criminel et ici la condamnation est très sévère. C'est pour cela qu'il me semble que la qualification juridique est très importante, pour appréhender le phénomène de la violence, mais il faut ajouter l'appui et l'aide d'un médecin légiste.

Moi, j'ai eu à m'occuper d'un cas qui pourrait vous paraître bénin ou extrêmement simple.

C'est un monsieur qui a reçu une gifle de la part d'une femme, entre parenthèses, les femmes aussi peuvent être des agresseurs... Pour lui, le fait qu'il ait reçu cette gifle était comme s'il était victime d'une tentative de meurtre ou d'assassinat.

Pour une gifle il a eu cinq jours d'incapacités, et malheureusement pour lui le dossier a été traité par le juge de simple police, la dame a été condamnée à une simple amende et le monsieur n'arrive pas à admettre ce préjudice !!!

C'est pour vous dire l'extrême importance de la qualification.

CHÉRIFA KEDDAR, ASSOCIATION DJAZAIROUNA

Je voudrais vous parler d'une petite expérience que nous avons vécue au centre d'écoute. Tout à l'heure Mme Grangaud a parlé de violences juridiques. A mon avis, certains cas de violences sont institutionnels : Parmi les cas que nous avons enregistrés dans notre centre, ce sont en général des femmes qui sont battues par leurs maris et, quand elles arrivent chez nous, elles nous disent qu'elles rencontrent des difficultés pour faire enregistrer leurs plaintes.

Elles insistent, elles vont et viennent aux commissariats, mais là ils refusent de recevoir leurs plaintes. Alors dans la plupart des cas, elles n'arrivent pas à faire enregistrer leurs ennuis, sauf si elles sont accompagnées d'un homme. Autrement, les agents de police qui les reçoivent leur conseillent de repartir chez elles, de ne pas créer de problèmes et minimisent le drame. En général les femmes demandent à leurs frères ou à leurs pères de les accompagner.

Elles ont déjà subi plus de dix ans de violence, parce que les hommes de leurs familles avaient refusé de les accompagner au commissariat, jusqu'au jour où ils ont constaté des blessures visibles : mâchoire et nez cassés, que tout le monde a vu !!! Alors là ils ont accepté de le faire.

UNE FEMME SYNDICALISTE

J'ai noté que vous parliez des violences juridiques, je voudrais attirer l'attention de l'assistance sur le fait que ce qui est appelé violences juridiques est consacré dans la loi, donc c'est une violence institutionnalisée, que ce soit la polygamie, le divorce abusif, le vol de documents etc....

Si nous devons intervenir pour faire changer les choses, il faut intervenir dans le changement des lois.

Le juge a le droit de prononcer un divorce abusif, si le mari veut user de sa volonté unilatérale, de dissoudre le mariage.

De même pour la polygamie qui est consacrée juridiquement dans le code de la famille sous certaines conditions. La violence existe déjà dans la loi pour ne pas dire dans le système politique qui est fondé sur la violence.

Dernière observation, les femmes rencontrent souvent des difficultés pour déposer leur plainte au commissariat. Cela est vrai, mais il faudrait les sensibiliser et leur dire qu'il y a plusieurs autres moyens pour arriver devant le tribunal.

Pour exemple, elles peuvent aller déposer leur requête directement devant le procureur de la république et parfois devant le juge d'instruction, et là il me semble qu'elles ne trouveront pas d'obstacles ni de freins.

AUTRE INTERVENANTE

Je comprends le mode de pensée qui anime ce genre de mesures, il a été sacralisé par tout notre passé de femmes. Avant, quand les femmes se fâchaient, elles repartaient chez leurs parents, elles prenaient le temps de se reposer, de panser leurs blessures, donner le temps à leurs maris de se calmer. Je trouve ce comportement injuste et insensé.

Les violences institutionnelles que vous avez signalées plus haut sont variées et multiples. Elles englobent ce qui se passe dans les hôpitaux, les institutions qui sont censées soigner et s'occuper de ces femmes.

La plupart du temps, les médecins légistes les dissuadent de porter plainte.



Quand les femmes sont dans les violences secondaires, elles passent par les commissariats de police et les centres de santé. Là aussi il leur est déconseillé de porter plainte.

Nous devons faire un travail de plaidoyer, identifier toutes les anomalies, toutes les violences exercées par ces services et ces institutions qui sont censés soutenir les femmes. Pour le milieu rural, il est vrai que c'est important d'avoir un travail en commun. Pour le moment, les centres d'écoute sont urbains, les guichets d'accueil sont dans les villes, d'où la nécessité d'investir le milieu rural.

Les violences sont aussi exercées dans les centres d'accueil. Nous le savons aujourd'hui. Dans la capitale, comme cela s'est passé au SAMU social. Il a pris feu, nous dirons presque, heureusement. Certains centres d'hébergement sont comme des prisons, les femmes qui y sont hébergées subissent des violences. Il reste à identifier ces violences là.

MME BAYA ZITOUN ASSOCIATION ANFEDR

Je voudrais parler des violences socio-économiques qu'il faudrait distinguer, comme vous l'avez dit, de ce qui n'est pas vraiment une violence, car résultant de la pauvreté. Dans les situations de pauvreté nous ne pouvons pas parler de « violence », mais par contre, il y a des problèmes socio-économiques. Par exemple, quand des femmes possèdent des terres agricoles et que ces terres sont exploitées par le mari ou le frère ou le beau frère ou le gendre etc. et qu'elles ne perçoivent rien !!

Pire, il y a des femmes productrices. Elles produisent un certain nombre d'objets artisanaux. Ne pouvant aller sur les marchés vendre leur production par el-

les-mêmes, la commercialisation se fait par une tierce personne et ces femmes se font souvent exploiter. Il y a aussi un autre problème qui se pose, celui des centres d'écoute qui n'existent pas en milieu rural.

Mais s'ils étaient en milieu rural, vous auriez des difficultés, parce que, si en ville elles ont du mal à venir se plaindre, alors en campagne ce serait pire.

Tout à l'heure j'ai entendu dire : « Il y a un grand travail de sensibilisation à faire envers ces femmes pour que leurs droits socio-économiques soient exercés ».

Pour vous dire, les femmes subissent toutes formes de violence et c'est pour cela que je dis que je suis tout à fait d'accord avec vous. Dans le cadre de ce réseau il y a un travail qu'on pourrait faire ensemble pour aller dans ce sens.

MME RAHMANI, SYNDICALISTE

Je voudrais remercier l'excellent travail de madame Grangaud mais il y a quelques remarques de ma part.

Je voudrais relever que, sur la liste des agresseurs, vous avez érudé la violence dans le milieu professionnel. Donc l'agresseur n'est pas que l'époux, le frère, le père, mais peut être aussi le responsable administratif, le directeur, les hommes qui ont un certain pouvoir dans le milieu professionnel. Je voudrais aussi parler de la violence institutionnelle, c'est vrai que quand une femme veut déposer plainte elle rencontre des difficultés. Dans notre milieu professionnel le circuit est tout à fait différent, parce que cela concerne d'abord l'institution syndicale de l'entreprise, l'instance fédérale et toutes les instances verticales et horizontales.

Ce sont des instances supérieures. Ensuite nous avons un grand allié qui est l'inspection du travail. Même là quand nous y allons pour parler de violence institutionnelle, cela ne doit se faire qu'avec des témoins et des preuves, sinon tout devient caduc.

Nous avons des institutions pour lever la violence car nous avons nos façons à nous de traiter la violence. En général, quand nous voyons qu'il y a des difficultés à réunir les preuves et les témoignages, nous intervenons, nous, les syndicalistes pour demander des mutations, c'est-à-dire que nous éloignons la victime du lieu de la violence et souvent ça marche. Vous allez me dire que ce n'est pas la meilleure façon de la traiter, mais la victime ne subit plus de violence.

M-F GRANGAUD

Pour la question de la qualification juridique, c'est un travail nécessaire à faire, nous ne le remettons pas en cause, c'est juste que dans les centres d'écoute, ce sont les voix des femmes que nous voulons entendre.

Sur la question du harcèlement, je vous raconte une anecdote : quand je travaillais au Plan, avec mes collègues nous avons organisé un groupe de femmes informel et nous activions beaucoup. Nous avons fait un travail sur le code de la famille, nous étions très actives dans le milieu professionnel.

Nous avons eu des femmes qui étaient femmes de ménage et qui sont venues se plaindre du fait qu'elles subissaient un droit de passage pour pouvoir garder leur travail. Concernant le milieu du travail, dans notre rapport nous avons quatre cas où les agresseurs sont des employeurs. Je pense que si les centres d'écoute de l'UGTA vous rejoignaient,

vous découvririez beaucoup plus de cas de violence dans le milieu du travail.

Il y avait une femme qui jouait à la maquerelle et qui imposait aux femmes de ménage ce droit de passage qu'exigeait le chef.

C'était en général des femmes divorcées et qui avaient au moins un enfant. Alors elles ne pouvaient pas porter plainte car elles avaient vraiment besoin de travailler, celles qui n'acceptaient pas étaient renvoyées. Un jour, je suis allée en parler au responsable, voila ce qu'il m'a répondu: « s'il vous n'avez pas de preuves et si elles ne déposent pas plainte, moi je ne peux rien faire ».

Nous avons eu une idée ... Nous allions sur place très tôt le matin, puisque cela se passait avant l'arrivée des employés. On s'arrangeait pour avoir deux ou trois personnes qui arrivaient avant l'heure, à tour de rôle, pour gêner cette activité. Nous avons eu une note de service qui disait que nous gênions et nous avons été priées de ne pas arriver avant l'heure au travail.

Obtenir leur mutation aurait constitué, non une solution, mais un moindre mal.

DR FADÉLA CHITOUR, RÉSEAU WASSILA

Au réseau WASSILA, nous avons été horrifiées par la fréquence des cas d'inceste, à tel point que nous avons créé un atelier de formation avec des psychiatres et des collègues psychologues, pour essayer de comprendre pourquoi tant de cas.

Il faut savoir que quand nous sommes écoutantes ou accompagnatrices des victimes, nous sommes déstabilisées, submergées par les émotions, surtout quand nous avons à faire à une victime d'inceste, je tenais à le souligner.



Dans le questionnaire, une rubrique concernant les mères célibataires ne figure pas. Cela m'a étonnée, parce qu'au réseau Wassila, à nos permanences, peut être plus que dans les centres d'écoute, les mères célibataires représentent un nombre important de femmes, je trouve que ce sont surtout elles, qui sont concernées par les types de violences citées.

UNE PARTICIPANTE SAGE-FEMME :

Je voudrais signaler l'anomalie d'enregistrement des ABRT, des morts in utéro et des accouchements prématurés dus à la violence conjugale, aux viols de femmes. Nous recevons et nous enregistrons des morts. Il y a un programme sur ça, mais nous ignorons tout sur les causes de cette mortalité qui touche de nombreux enfants et femmes. Vous savez que c'est des AVRT, des morts in utéro subites non enregistrées, c'est méchant et inhumain !

Donc comment humaniser si on n'enregistre pas ce taux qui est en croissance et qui marque un retard sur la réduction du taux de mortalité maternelle et infantile. N'oublions pas que l'hypertension due à une dispute ou une relation sexuelle interdite pendant une menace d'accouchement prématuré, provoque la mort chez la femme.

Parfois ces femmes ne se font pas accompagner pour des soins tels que l'urgence d'un curetage ou pour un sauvetage maternel. Pour les mères célibataires qui passent par nous, les sages-femmes, il arrive que nous ne sachions même pas si elles sont enregistrées. Il y a des parcours dont nous ne savons rien !

Il y a des conséquences physiques et psychologiques dans ces types de violences qui sont irrémédiables.

Les chiffres sont effarants en matière de décès. Nous, sages-femmes, nous voudrions savoir comment prendre en charge ces malheureuses femmes.

UNE AUTRE PARTICIPANTE RÉAGIT

Les centres d'écoute qui s'ouvrent un peu partout en Algérie, au début, ont des subventions et des financements. Mais ces subventions ne perdurent pas, les associations sont obligées de rechercher d'autres financements. Pourtant ces centres d'écoute sont indispensables, ils rendent un énorme service aux femmes victimes de violence.

A quoi cela sert-il si ces centres d'écoute ne continuent pas le travail engagé. Donc il faut absolument que toutes ces formations, ces actions que nous menons soient projetées à long terme. Il faut faire en sorte que les institutions publiques et nationales prennent en charge ces centres d'écoute, et continuent à soutenir les ONG dans cette difficile tâche qu'est la protection de la femme.

MME GRANGAUD

J'aurais voulu temporiser avant de lancer le questionnaire, car je me pose beaucoup plus de questions que je n'ai de réponses, mais Nadia a dit « nous allons le mettre en pratique, puis nous verrons ».

Elle avait raison. Maintenant que le questionnaire est lancé, nous cernons mieux les problèmes qui se posent et pourquoi ils se posent, ce qui manque et sur quoi devons-nous travailler pour l'approfondir !

Nous avons constitué un petit groupe de réflexion avec des sociologues et quelques personnes du CRAAP qui sont intéressées. Je pense que maintenant nous allons commencer à aller au fond des choses, avec ces formations à l'écoute.

Si vous lisez bien le document vous verrez que nous avons essayé de voir comment chacun travaille. Il y a un centre, par exemple SOS NOUR, qui fonctionne uniquement avec des bénévoles. Ce centre n'a pas les moyens de payer des écoutantes. Pourtant il possède une structure qui forme des écoutantes qui sont extrêmement performantes.

C'est vous dire que les bénévoles peuvent faire de l'écoute sans être psychologues ou universitaires. Une fois qu'elles sont jugées aptes à faire de l'écoute, elles suivent une formation d'une durée de six mois.

La formation terminée, elles sont recrutées. Au début elles sont assistées pendant deux à trois mois par une écoutante chevronnée, jusqu'à ce qu'elles puissent prendre la relève. Le centre fonctionne depuis plus de dix ans et pour moi ce centre reste un modèle, parce que ses écoutantes ont une très bonne expérience. Il nous servira donc d'appui pour former d'autres écoutantes.

Il va nous falloir avancer, mieux conceptualiser le questionnaire, mieux former les écoutantes, et arranger peu à peu les structures des centres pour les rendre plus satisfaisantes.

Ce métier d'écouter n'est pas facile; j'ai beaucoup d'admiration pour elles. Cela a été une grande expérience pour moi de travailler avec elles, c'est une fonction difficile et en même temps passionnante. Pour l'instant le réseau est essentiellement constitué de centres d'écoute et de professionnels.

DR FADILA CHITOUR , RÉSEAU WASSILA

Il me semble que dans les effets de la violence cités, le fait de la culpabilité est très important à signaler, la honte certes,

mais la culpabilité est aussi à l'origine de la perpétuation du couple infernal victime/ agresseur.

D'autre part pour le listing des types de violence, je crois qu'il faut dire qu'hélas comme tout le monde le sait, dans ce couple infernal, les violence sexuelles, dans le couple, les femmes ne savent même pas les identifier, les nommer et surtout en avoir connaissance, puisque les relations sexuelles qui sont de tout type, de toute nature sont acceptées par la femme. Et donc on aura beaucoup de mal à faire dire les violences sexuelles intra-conjugales. Elles s'interpénètrent. Il y a autant les violences physiques, que sexuelles, que psychologiques. C'est un millefeuille, une sédimentation, une inter- pénétration des violences.

MME HADJJI, SOCIOLOGUE, CREAD

Quand nous lisons dans les rubriques ce qu'est la définition des violences et comment les classer, les questions que nous posons restent sans réponse.

Par exemple en ce qui concerne le suicide, un grand sociologue français a travaillé sur ce sujet et d'après ses travaux, il ressort que ce sont les femmes qui se suicident le plus. Pourquoi ?

Ces rubriques créées ont besoin d'être retravaillées, pour pouvoir mieux agir, parce que sans cela, nous ne pouvons pas agir, nous avons les mains liées.

Je suis dans le conseil de la famille et de la femme où il y a une politique pour lutter contre la violence, mais est-elle connue ?

La connaissons-nous assez bien et assez finement pour pouvoir l'utiliser et être efficaces ?



Il ne faut pas ne viser que les commissariats, il y a aussi les magistrats, ce corps qui est en train de se féminiser.

J'ai encadré un travail d'étudiants sur la violence en milieu public. Mes étudiantes en 4ème année de sociologie avaient été aliénées de telle sorte que cela leur a semblé normal qu'elles se fassent agresser dans la rue : « vous avez vu comment elles s'habillent, comment elles sont provocantes, donc c'est normal qu'elles se fassent agresser ».

Je pense qu'il faut un travail rigoureux dans la collecte de données, dans la qualité de l'écoute et la qualité de l'interprétation. Il faut toute une méthodologie très fine pour pouvoir répondre à une demande. Et je voulais vous demander une petite précision, je voudrais savoir si la question : « Comment avez-vous connu le centre d'écoute ? », figure sur le questionnaire.

Il faudrait aussi travailler sur cette proximité spatiale qu'est le téléphone. Il permet aux femmes de parler.

MME KEBBAS, LIGUE DE PRÉVENTION

Notre centre est membre du réseau « BALSAM ». Je voudrais revenir sur le travail des centres d'écoute. La grande majorité a des numéros de téléphone et reçoit des appels anonymes. Nous, à la ligue, on ne se limite pas qu'à cela. Nous faisons aussi un travail sur le terrain. Nous nous déplaçons dans les villages, au fin fond de la Kabylie, pour faire des campagnes de sensibilisation et animer des groupes de parole.

A la fin de chaque campagne et dans chaque groupe de parole, il ya une écoute qui s'impose.

Nous avons des écoutantes qui se déplacent sur le terrain pour recueillir les récits de femmes en difficulté, chose qui ne peut se faire par téléphone.

Nous avons vu que la plupart des femmes qui appellent sont des femmes instruites, parce que les femmes qui sont dans les villages ne nous appellent pas, faute de moyens.

Il nous faut aller vers elles pour parler de leurs problèmes, de la violence, pour qu'elles apprennent à l'identifier. D'ailleurs elles demandent à parler et à être écoutées séparément.

Nous travaillons en partenariat avec une gynécologue. Elle a eu un cas d'inceste. Le père a violé ses trois filles. Quand il a touché à la plus jeune, les autres ont décidé de porter plainte contre lui. Nous avons eu vent de cette histoire non pas par les victimes, mais par la gynécologue.

Nous avons eu aussi un autre cas, celui d'une employée qui travaillait au niveau de la ligue. Elle avait trois filles et menait une vie très difficile avec son mari. Elle a demandé le divorce.

Le mari s'est rapproché de la ligue et nous a demandé de la mettre à la porte, de ne pas l'aider. Nous ne l'avons pas écouté bien sûr, nous avons soutenu la dame. Maintenant c'est la ligue qui est menacée. Nous recevons des centaines de messages par semaine, des menaces de mort.

La présidente est menacée, la SG aussi, tout ça parce que nous avons donné notre appui à la dame. Cela veut dire que la violence se déplace, dans certains cas, du cadre de la victime pour aller vers son entourage.

UNE MILITANTE (UGTA) PREND LA PAROLE

Vous avez remarqué que dans la liste des centres d'écoute, le centre d'écoute de l'UGTA a été omis, parce que notre centre est à l'arrêt depuis 2007, pour des raisons de financement. Un très bon travail a été fait par le centre d'écoute de l'UGTA. Il a donné des résultats qui servent à tout le monde aujourd'hui, c'est l'article 341 bis qui condamne le harceleur dans le milieu du travail. Pendant notre campagne, nous avons aussi demandé à ce qu'il y ait des numéros verts. Dieu merci, il y a des écoutantes au niveau du centre d'écoute du Ministère de la Solidarité et nos propres écoutantes au niveau des centres d'écoute de l'UGTA que nous avons mis à la disposition du Ministère. Nous avons donc apporté un plus à tout ça. Le centre ne peut plus fonctionner mais nous sommes toujours militantes contre les violences et nous sommes toujours là.

MAÎTRE AÏTZAI

Dans le cadre de notre projet, nous pouvons vous financer et prendre en charge une de vos écoutantes. Encore une fois le réseau est ouvert aux centres d'écoute, nous avons récemment accueilli FARD et nous allons accueillir Tébessa. La commission de l'UGTA a toute une place prépondérante, et je crois que vous avez été les premières à qui nous avons demandé de participer au réseau.

Nous allons étudier ce que nous pourrions faire plus tard, notamment dans une des recommandations, ce sera de former les écoutantes des centres d'écoute, pour qu'elles aient plus de compétences.

Nous avons engagé ces formations sur toute l'année et nous sommes en train de réfléchir à un programme de formations avec la même équipe d'experts.

MME BENAYAD CHERIF, RACHDA / TÉBESSA

J'aimerais savoir si dans votre étude vous avez travaillé avec les femmes prostituées. A Tébessa nous avons créé un centre d'accueil pour les enfants victimes de violence, et à travers ce centre nous avons identifié les mères célibataires et les femmes prostituées qui venaient mettre leurs enfants dans notre crèche, parce que nous sommes le seul établissement qui accueille ce type d'enfants, c'est-à-dire ceux qui ne possèdent pas de papiers d'identité. Souvent ces femmes subissent des ratissages. Comme par exemple, il y a deux jours il y a eu un ratissage de prostituées à Tébessa. Elles ont été emprisonnées. Six de leurs enfants sont restés chez nous. Ces femmes étaient désemparées parce que leurs enfants étaient restés dans notre crèche.

Normalement nous ne devons pas les garder. Mais nous craignons de les déposer à la DAS de peur que cela ne soit interprété comme étant un abandon définitif. J'aimerais que nous travaillions sur ce sujet des femmes prostituées qui sont esclaves des hommes. Elles sont aussi victimes de violences institutionnelles lors des ratissages.

En général la prostitution n'est pas tolérée. Ces femmes subissent des ratissages. Elles sont très jeunes, elles sont nées entre 1982 et 1984. Elles ont eu des enfants qui n'étaient pas désirés. Ce sont vraiment des cas sociaux.

Elles se prostituent parce qu'elles ne trouvent pas de travail, parce qu'elles n'ont pas de diplômes. Leurs familles et la société les rejettent, d'où l'importance de travailler sur ce volet ■



